

COLLECTION

L'ESSENTIEL

Les parcs nationaux de France

Chiffres clés



Pour citer cet ouvrage :

Les parcs nationaux de France, chiffres clés. Office français de la biodiversité. Collection *L'essentiel*. 2025. 64 pages.

Cet ouvrage est présenté sur le portail technique de l'Office français de la biodiversité :

professionnels.ofb.fr/fr/node/1966

et référencé dans le portail documentaire partenarial sur l'eau et la biodiversité :

documentation.eauetbiodiversite.fr

Avant-propos

Figures de preuve de la politique française des aires protégées, les onze parcs nationaux sont des contributeurs majeurs aux objectifs nationaux de protection forte du territoire. Ils sont, plus largement, un maillon essentiel de la préservation de notre patrimoine naturel, paysager et culturel : territoires de connaissance et d'étude de la nature, mais aussi espaces de construction de nouveaux modes de coexistence entre nos activités et le vivant, et lieux de découverte et de sensibilisation pour le grand public.

Sous la tutelle du ministère en charge de la transition écologique, les parcs nationaux se sont fédérés en réseau pour constituer, au fil des années, un outil territorial sans équivalent. Leur action est suivie à travers le « Tableau de bord des parcs nationaux », vaste collecte de données et d'indicateurs chiffrés coordonnée par l'OFB, formant une vision partagée de leurs actions. Après une première édition en 2015, puis une deuxième en 2019, l'exercice a été reconduit en 2023.

Fruit d'une collaboration étroite entre les parcs nationaux et l'OFB, le présent recueil est tiré de cette troisième édition du tableau de bord. Il se base sur un jeu de 21 indicateurs, sélectionnés pour la complémentarité de leurs thématiques et la qualité des données, pour brosser un panorama synthétique de l'action des onze parcs nationaux :

- chiffres clés actualisés,
- tendances temporelles,
- répartition par territoire,
- comparaison avec la moyenne nationale.

Il se veut un manuel clair et concis, destiné d'abord à un lectorat professionnel : les réseaux d'aires protégées, leurs partenaires et interlocuteurs. S'il illustre la contribution des parcs nationaux dans la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité (SNB), il n'est pas exhaustif sur le sujet ; le lecteur pourra enrichir ses connaissances dans la partie *Ressources*.

 contact@parcnational.fr

 editions@ofb.gouv.fr

Guide de lecture

Les 21 indicateurs présentés peuvent concerner des années ou des périmètres différents selon les thématiques :

- les chiffres donnés ont été collectés pour la troisième édition du « Tableau de bord des parcs nationaux » (parue en 2024) : ils portent en général sur les années 2022 ou 2023, dans quelques cas, 2021. Les comparaisons temporelles, lorsqu'elles sont possibles, sont faites avec les données des deux premières éditions;
- les chiffres portent en général sur l'ensemble des 11 parcs nationaux, mais dans certains cas, ils se réfèrent uniquement aux 8 parcs nationaux de l'Hexagone; dans d'autres, ils ne portent que sur 10 parcs nationaux (à l'exclusion du Parc national de forêts, créé fin 2019);
- les chiffres portent sur le territoire des parcs nationaux (cœur et aire d'adhésion) et, dans certains cas, ils comprennent aussi l'aire optimale d'adhésion (on parle alors de périmètre d'étude de la charte);
- enfin, bien que les parcs nationaux français soient des espaces à la fois terrestres et maritimes, certaines informations ne sont pertinentes ou disponibles que pour la partie terrestre.

Le lecteur est invité à prendre connaissance du champ géographique figurant sous les infographies ou dans les commentaires associés.

Principaux sigles utilisés

AA	Aire d'adhésion
AB	Agriculture biologique
ABC	Atlas de la biodiversité communale
AME	Aire marine éducative
AOA	Aire optimale d'adhésion
ATE	Aire terrestre éducative
DHFF	Directive Habitats-Faune-Flore
DO	Directive Oiseaux
EIC	Espèce d'intérêt communautaire
FLE	Forêt en libre évolution
HIC	Habitat d'intérêt communautaire
INPN	Inventaire national du patrimoine naturel
MAEC	Mesure agro-environnementale et climatique
MSA	Mutuelle sociale agricole
ODR	Observatoire du développement rural
OFB	Office français de la biodiversité
PEC	Périmètre d'étude de la charte
RICE	Réserve internationale de ciel étoilé
TEN	Territoires engagés pour la nature

PN	Parc national
PNV	Parc national de la Vanoise
PNPC	Parc national de Port-Cros
PNP	Parc national des Pyrénées
PNC	Parc national des Cévennes
PNE	Parc national des Écrins
PNM	Parc national du Mercantour
PNG	Parc national de la Guadeloupe
PAG	Parc amazonien de Guyane
PNRun	Parc national de La Réunion
PNCaI	Parc national des Calanques
PNfor	Parc national de forêts
PNx	Les 11 parcs nationaux

Sommaire

Contexte	9		
1	Connaître et protéger le patrimoine naturel	12	
1.1	Connaissance des espèces	14	
1.2	Connaissance des espèces endémiques	16	
1.3	Connaissance des habitats naturels	18	
1.4	Espèces d'intérêt communautaire	20	
1.5	Habitats d'intérêt communautaire	22	
1.6	Adaptation au changement climatique	24	
1.7	Police de l'environnement	26	
2	Accompagner les acteurs vers la transition écologique	28	
2.1	Nombre d'exploitations agricoles	30	
2.2	Nombre d'exploitations en agriculture biologique	32	
2.3	Démarches agro-environnementales	34	
2.4	Forêts en libre évolution	36	
2.5	Documents de gestion forestière	38	
2.6	Taux d'adhésion aux chartes	40	
2.7	Qualité du ciel nocturne	42	
2.8	Outils de mobilisation de la société	44	
2.9	Bénéficiaires de la marque <i>Esprit parc national</i>	46	
3	Sensibiliser, éduquer, accueillir	48	
3.1	Notoriété des parcs nationaux	50	
3.2	Sentiers de randonnée	52	
3.3	Infrastructures d'accueil	54	
3.4	Événements grand public	56	
3.5	Éducation à l'environnement en milieu scolaire	58	
	Glossaire	60	
	Ressources	62	

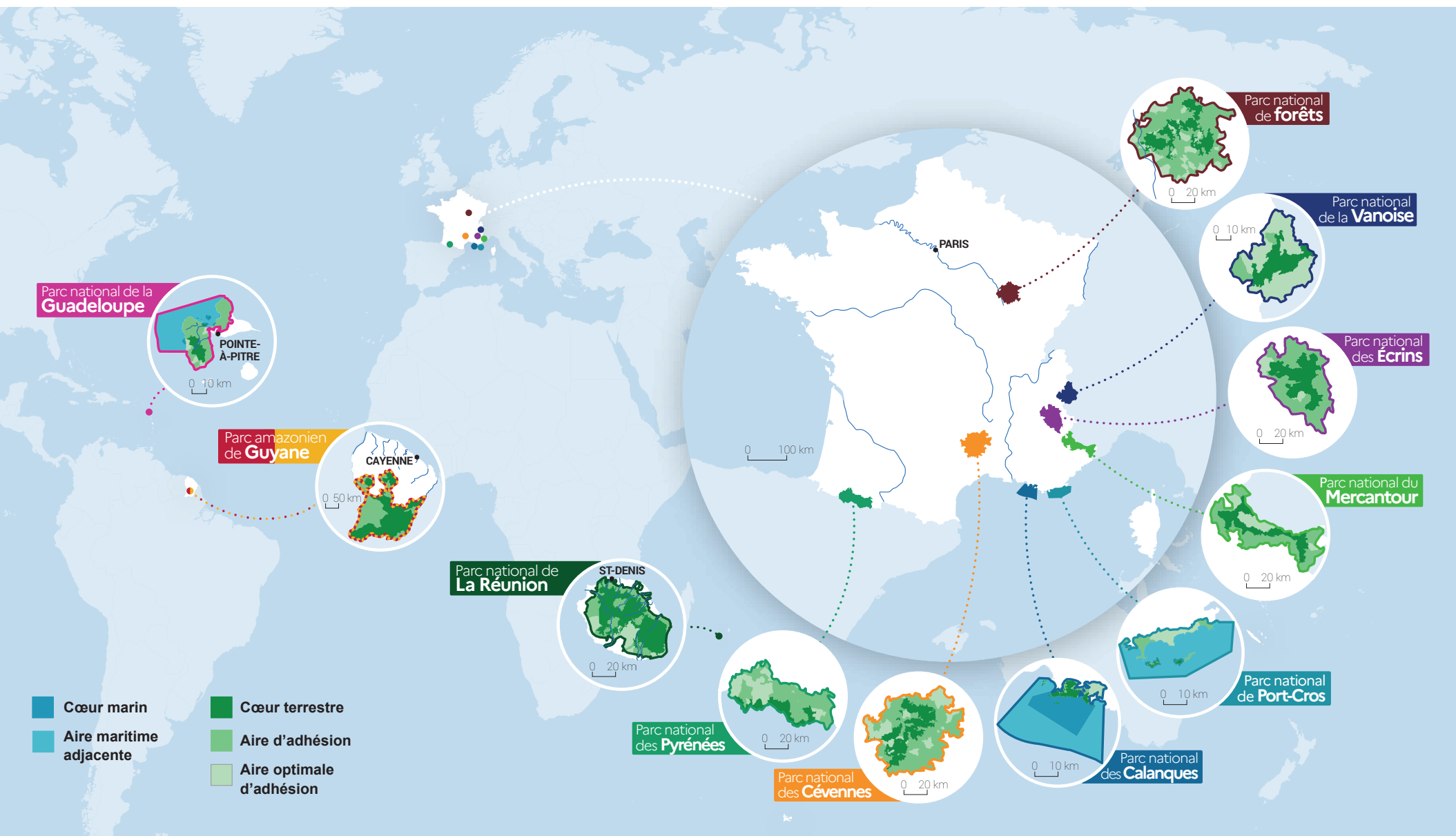


Figure 1 - Carte d'implantation des 11 parcs nationaux en France.
Source : IGN, Les parcs nationaux de France - Traitement : SDES/MTE, OFB, 2021.



VANOISE
PORT-CROS

1963

PYRÉNÉES

1967

CÉVENNES

1970

ÉCRINS

1973

MERCANTOUR

1979

GUADELOUPE

1989

GUYANE
LA RÉUNION

2007

CALANQUES

2012

FORÊTS

2019

Paysage d'été à la Boulade, sur le mont Lozère, Parc national des Cévennes.

© Bernard Delfosse

Contexte

Les parcs nationaux, un réseau d'exception pour la préservation du patrimoine naturel français

Depuis plus de soixante ans, l'histoire des parcs nationaux français est celle d'une volonté politique forte, pour la préservation de certains des espaces naturels les plus remarquables du territoire. Après les précurseurs de la Vanoise et de Port-Cros, fondés en 1963, le collectif s'est élargi au fil des années jusqu'à la création en 2019 du Parc national de forêts, dernier en date. En 2023, la France compte 11 parcs nationaux : ensemble, ils couvrent 48 620 km² pour leur partie terrestre¹, soit 8 % de la France hexagonale et des cinq départements d'Outre-mer, auxquels s'ajoutent 3 978 km² de surfaces maritimes aux parcs nationaux de Port-Cros, des Calanques et de la Guadeloupe. Avec 4 % du territoire national classé en cœur de parc national, ils représentent plus de 60 % des territoires classés en protection forte à l'échelle nationale et rassemblent des milieux naturels d'une grande richesse et des paysages remarquables : des cimes alpines à la jungle amazonienne, du littoral varois au plateau de Langres, des causses du Massif central aux pitons réunionnais.

Différents par leurs contextes biogéographiques, leur faune et leur flore, mais aussi par leur identité culturelle, les parcs nationaux ont chacun leur caractère propre. Certains sont habités, parfois situés à proximité d'agglomérations importantes, quand d'autres peuvent sembler plus à l'écart des pressions anthropiques. Tous ont cependant en commun un socle institutionnel fort et sans équivalent, dont les fondations ont été posées par la loi n°60-708 du 22 juillet 1960. Ainsi le classement d'un territoire en parc national résulte d'un décret en conseil d'État, après enquête publique et consultation des parties prenantes : celui-ci précise notamment le périmètre du cœur du parc, les règles de protection qui s'y appliquent, la liste des communes ayant vocation à adhérer au projet porté par le parc national.

La loi n°2006-436 du 14 avril 2006, « relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux » est venue confirmer ces fondamentaux, tout en adaptant les concepts à la décentralisation par une implication plus forte des collectivités locales dans la gouvernance. Elle a notamment instauré la mise en place d'une charte propre à chaque parc national, issue d'une large concertation avec les acteurs locaux et fixant pour

1. Dont 25 667 km² situés dans les cœurs de parc.

15 années le projet de territoire. Elle a consolidé certaines notions propres au fonctionnement des parcs nationaux, comme la coexistence en leur sein de deux entités géographiques aux statuts distincts. Le cœur, où s'applique une réglementation particulière en cohérence avec les objectifs de la charte, est sous statut de protection forte de la nature. Autour du cœur s'étend l'aire d'adhésion, constituée du territoire des communes ayant adhéré à la charte, dans une démarche de solidarité écologique avec le cœur (figure 2).

En outre, la loi de 2006 a formalisé une dynamique de réseau, qui était à l'œuvre dès l'origine des parcs nationaux. Établissements publics sous tutelle du ministère en charge de la transition écologique, les onze parcs nationaux ont été rattachés en 2017 à l'Agence française pour la biodiversité (aujourd'hui l'OFB), pour favoriser l'émergence de projets collectifs et la cohérence avec les stratégies nationales.

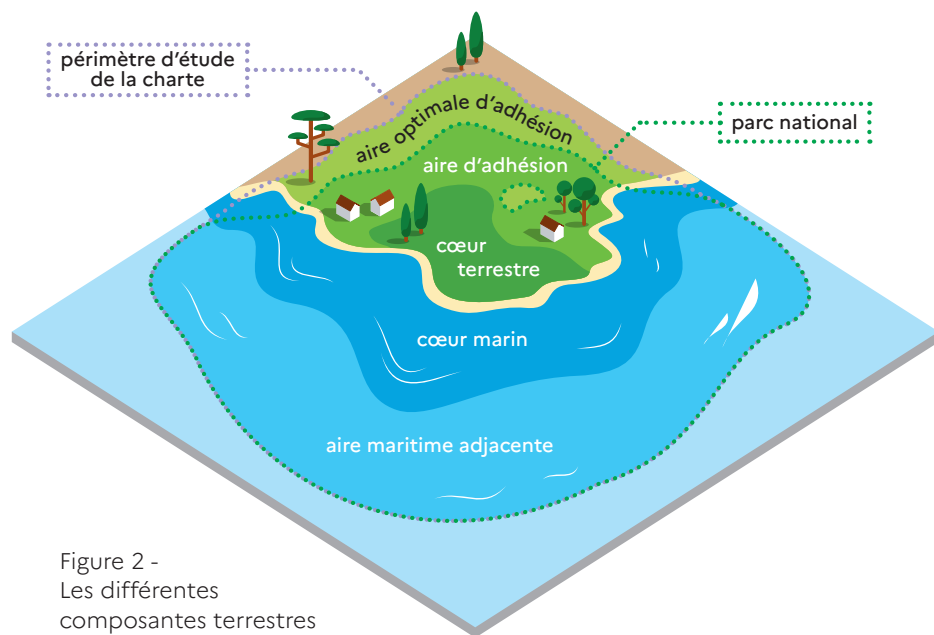


Figure 2 -
Les différentes
composantes terrestres
et maritimes
d'un parc national.

Acteur majeur de la Stratégie nationale des aires protégées, le collectif des parcs nationaux constitue plus que jamais un outil précieux pour la connaissance et la préservation de la biodiversité, en France et dans le monde. Chacun des onze territoires qui le compose a vocation à être à la fois terrain d'observation et d'étude naturaliste, sanctuaire pour la faune et la flore, mais aussi espace de dialogue territorial et d'expérimentation de nouvelles voies de coexistence, plus conscientes et durables, entre les sociétés humaines et la vie sauvage. Aujourd'hui et plus encore demain, il devient également un laboratoire de l'adaptation du vivant, humain et non-humain, aux effets du changement climatique.

Face à ces défis multiples, le réseau des parcs nationaux a pour lui une expérience déjà longue, un ancrage territorial fort et une véritable légitimité, du grand public au monde académique. Les parcs nationaux peuvent compter sur le soutien de l'État qui leur alloue en 2024 un budget de 73,5 millions d'euros, consacré à des actions de préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager des territoires et de développement d'activités socio-économiques durables. Enfin, il s'appuie sur l'engagement quotidien des femmes et des hommes qui font vivre les établissements publics des parcs nationaux et mettent en œuvre leurs actions – près de 850 équivalents temps plein en 2024, pour un large champ de compétences : chargés de missions techniques et thématiques (forêt, milieux aquatiques, agriculture, pastoralisme...), d'éducation et de sensibilisation ; équipes administratives ; gardes moniteurs et agents de terrain.



Îlet Fajou, Parc national de la Guadeloupe.

Connaître et protéger le patrimoine naturel



© Claude Bourdon / OFB

Lepture tachtetée (*Rutpela maculata*) observée dans le Parc national des Pyrénées.

Territoires d'exception pour l'étude et la préservation de la biodiversité, les parcs nationaux ont vocation à livrer une contribution majeure à la recherche scientifique, en France et à l'international. Les sept indicateurs présentés ici offrent des éléments concrets pour en suivre la progression. L'un porte sur le nombre d'espèces recensées au sein des parcs nationaux via l'Inventaire national du patrimoine naturel (1.1), en hausse significative depuis 2019. Un autre s'intéresse en particulier au nombre d'espèces endémiques recensées dans les parcs nationaux (1.2), qui s'est accru plus vite encore – avec un apport significatif des parcs nationaux d'Outre-mer. En revanche, l'indicateur portant sur la cartographie des habitats naturels (1.3) n'a que peu évolué sur la période.

Indissociable de la connaissance des écosystèmes, l'enjeu de protection du patrimoine naturel est au cœur des missions des parcs nationaux. Les états de conservation des espèces des sites Natura 2000 situés dans les parcs nationaux (1.4), nettement meilleurs que ceux rapportés sur l'ensemble du réseau Natura 2000 français, témoignent de cet effort de préservation. La même analyse, avec des résultats comparables, est conduite pour les états de conservation des habitats Natura 2000 (1.5). En complément, un indicateur plus qualitatif est proposé pour observer la prise en compte par les parcs nationaux des effets du changement climatique (1.6), qui se sont imposés au cours des dernières années comme une problématique cruciale pour les gestionnaires. Enfin, une composante essentielle de la mission de protection des parcs nationaux réside dans leur action de police de l'environnement (1.7) : polices judiciaire et administrative complétées par un travail quotidien de pédagogie et de prévention.

1.1 Connaissance des espèces

 Les parcs nationaux apportent une contribution majeure à l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)

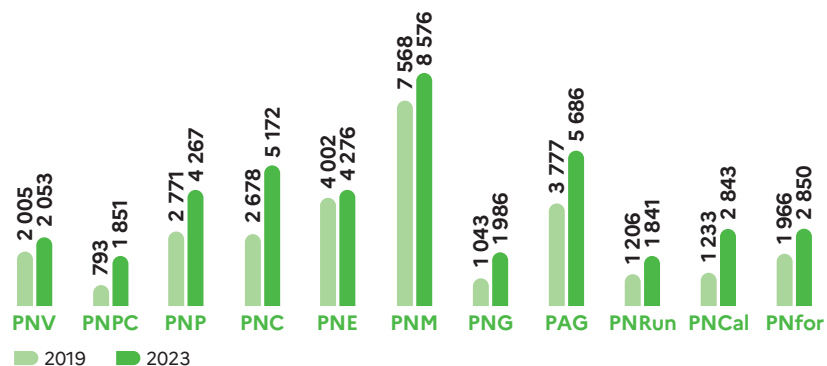


Figure 3 - Évolution temporelle du nombre d'espèces recensées dans les périmètres d'étude des chartes des parcs nationaux, entre 2019 et 2023.

Source : Patrinat, INPN, 2023 - Traitement : OFB, Patrinat, 2023.

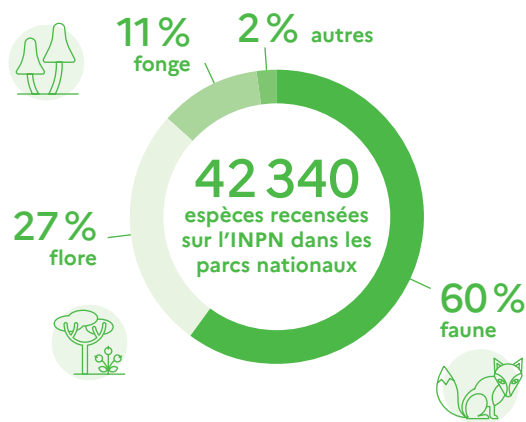


Figure 4 - Répartition des espèces recensées dans les parcs nationaux, par règne, en 2023.

+ 39% d'espèces inventoriées depuis 2019 dans les parcs nationaux

En 2023, le nombre d'espèces possédant au moins une donnée d'occurrence (c'est-à-dire a minima un lieu, une date et un observateur) dans l'un des 11 parcs nationaux, diffusée sur l'INPN, s'élève à 42 340 tous groupes confondus. Ce nombre d'espèces recensées, en hausse de 39% par rapport à 2019, donne une indication sur la diversité spécifique présente mais reflète surtout l'effort de connaissance mené au sein des parcs nationaux, à la faveur des programmes naturalistes, ainsi que le travail de structuration et de remontée des données (figure 4). Il peut être rapporté au nombre total d'espèces inventoriées sur l'INPN en France, soit 100 654 espèces en 2023, en hausse de 57% depuis 2019.

Des situations et des dynamiques hétérogènes

Le bilan est contrasté d'un territoire à l'autre (figure 3). Au niveau du nombre total d'espèces recensées, le Mercantour, engagé depuis 2006 dans une démarche d'inventaire biologique généralisé (ATBI, pour *All-taxa biodiversity inventory*), se distingue avec 15 705 espèces recensées. Suivent les PN des Pyrénées (10 632) et des Cévennes (9 776), où ont notamment été mis en œuvre des Atlas de la biodiversité communale, et celui des Écrins (9 273), également engagé dans un ATBI dans la réserve intégrale du Lauvitel. Le Parc amazonien de Guyane, qui abrite la diversité la plus élevée (et la moins bien connue), montre une dynamique intéressante avec +46% d'espèces inventoriées depuis 2019. Port-Cros (+108%), la Vanoise (+107,5%) et la Guadeloupe (+106%) sont ceux où l'amélioration a été la plus rapide ces dernières années. Bien qu'étant le plus récent des parcs nationaux, le Parc national de forêts affiche déjà une bonne dynamique avec +37% d'espèces recensées.

Insectes et araignées « pèsent » près de la moitié de l'inventaire

Parmi les 42 340 espèces recensées dans les 11 parcs nationaux, plus de 60% appartiennent au règne animal, 26,6% au règne végétal et 11,3% à la fonge (les champignons). Les groupes les plus représentés dans l'inventaire sont les arthropodes (20 098 espèces dont 17 843 insectes, 1 207 arachnides et 785 crustacés) et les plantes vasculaires (9 423 espèces), loin devant les chordés (2 679 espèces dont 1 023 oiseaux, 1 020 poissons, 269 mammifères, 166 reptiles et 121 amphibiens).

1.2 Connaissance des espèces endémiques

 Le nombre d'espèces endémiques recensées dans les parcs nationaux progresse rapidement

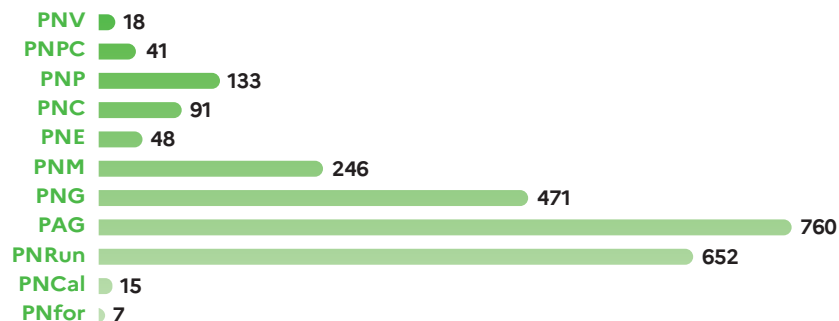


Figure 5 - Nombre d'espèces endémiques recensées dans les périmètres d'étude des chartes des parcs nationaux en 2023.

Source : Patrinat, INPN, 2023 - Traitement : OFB, Patrinat, 2023.



2 384

espèces endémiques
recensées sur l'INPN
dans les parcs
nationaux



dont
79 %
dans les trois PN
d'Outre-mer



+ 62 %
depuis 2019

Les espèces endémiques, une responsabilité accrue pour la conservation

Une espèce est dite endémique d'une zone géographique lorsqu'elle ne se rencontre pas de façon naturelle en dehors de ce territoire – ce qui confère à celui-ci une forte responsabilité en termes de conservation.

Ainsi, les espèces dénombrées par cet indicateur ne sont présentes, en l'état actuel des connaissances, que sur le territoire français. C'est le cas par exemple de *Microananteris abounami*, un scorpion endémique de Guyane française, découvert récemment (2022) dans le Parc amazonien de Guyane.



© J. Chevalier / PAG

+ 62 % d'espèces endémiques inventoriées depuis 2019 dans les parcs nationaux

Parmi les espèces possédant au moins une donnée d'occurrence dans l'un des 11 parcs nationaux, diffusée sur l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel), le nombre d'espèces endémiques s'élève à 2 384. Ce chiffre s'est accru de 62,5 % depuis 2019 : sa forte progression témoigne de l'effort important que mènent les parcs nationaux pour la connaissance de la biodiversité endémique, qui constitue un patrimoine exceptionnel et une grande responsabilité en termes de conservation. Dans l'état actuel des connaissances, l'Observatoire national de la biodiversité dénombre 21 976 espèces endémiques du territoire français.

Un très fort endémisme dans les parcs nationaux ultramarins

Près de 79 % des espèces endémiques recensées dans les parcs nationaux l'ont été en Guyane (760 espèces), à La Réunion (652) ou en Guadeloupe (471), territoires ultramarins (et insulaires pour deux d'entre eux) où le taux d'endémisme est beaucoup plus élevé qu'en France hexagonale. Parmi les parcs nationaux hexagonaux, le Mercantour, les Pyrénées et les Cévennes sont ceux où ont été recensées le plus d'espèces endémiques (figure 5).

Les espèces terrestres ou d'eau douce largement majoritaires

Sur les 2 384 espèces endémiques recensées dans les parcs nationaux, une large majorité (98,7 %) sont des espèces continentales ; plus favorable à la dispersion des espèces, le milieu marin représente seulement 1,3 % du total. Les endémiques recensées à ce jour dans les PNx appartiennent en quasi-totalité au règne animal (1 427 espèces dont 82,4 % d'arthropodes, 8,5 % de mollusques et 8,5 % de chordés) ou au règne végétal (949 espèces dont 878 plantes à fleurs, 71 fougères et 2 bryophytes).

1.3 Connaissance des habitats naturels

Peu de nouveaux travaux de cartographie sur la dernière décennie

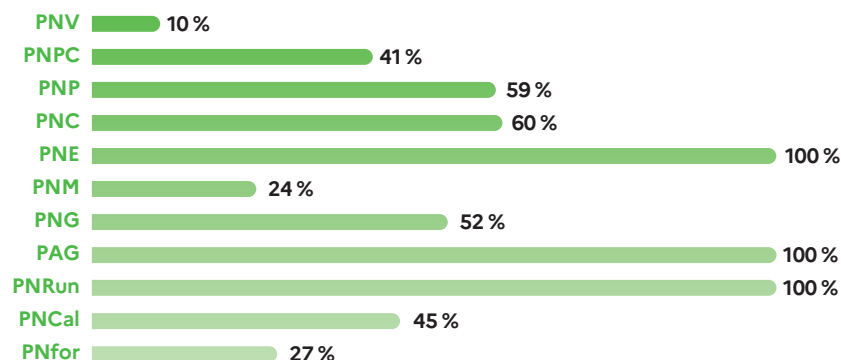


Figure 6 - Proportion de la superficie des parcs nationaux couverts par une cartographie des habitats naturels en 2023.

Source : les 11 parcs nationaux - Traitement : OFB.

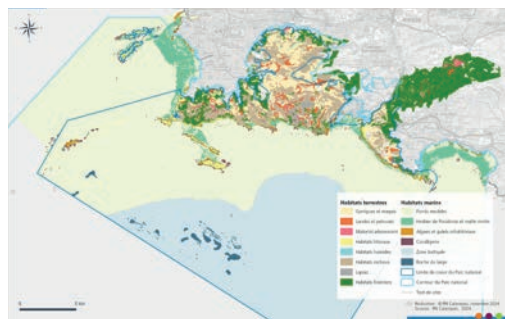


Figure 7 - Cartographie des habitats terrestres et marins du Parc national des Calanques, 2024.

Source : PN Calanques.

 **75 %**
des cœurs terrestres et marins des huit parcs nationaux de l'Hexagone couverts par une cartographie des habitats naturels en 2023

97 %
des territoires des parcs nationaux ultramarins couverts en 2023, mais avec une moindre résolution

Un effort cartographique qui marque le pas dans les parcs nationaux hexagonaux

En 2023, 49,1% des territoires et 75,5% des cœurs terrestres et marins des huit parcs nationaux de l'Hexagone sont couverts par une cartographie des habitats naturels, au moins au 1/25 000^e (exemple en figure 7). Ces proportions n'ont que très peu progressé depuis 2014 : les PNx et leurs partenaires semblent avoir manqué de moyens ces dernières années pour poursuivre l'effort engagé, alors même que la cartographie des habitats demeure, pour les gestionnaires, un enjeu fort et un outil d'aide à la décision reconnu. La situation diffère cependant d'un parc national à l'autre, tant en termes de niveau de couverture (figure 6) que de choix méthodologiques (campagnes de terrain, données de télédétection, modélisation...) et d'approches stratégiques. Ce bilan en demi-teinte pose également la question de l'actualisation, dans un contexte de changement climatique, des cartographies déjà réalisées.

Outre-mer, une couverture quasi-complète mais moins précise

Dans les trois parcs nationaux ultramarins, 96,9% des territoires et 99,9% des cœurs terrestres et marins disposent d'une cartographie de leurs habitats. Cette couverture quasi-complète (en dehors de l'aire maritime adjacente du PN de la Guadeloupe) n'offre en revanche pas la même précision que dans l'Hexagone, avec des échelles spatiales s'étalant entre 1/50 000^e et 1/100 000^e. À noter d'ailleurs que ces cartographies ne sont pas spécifiques aux parcs nationaux : elles couvrent l'ensemble des collectivités (Guyane, Guadeloupe, La Réunion) dans lesquels ils se trouvent. Des cartographies d'habitats à une échelle plus fine sont envisagées sur certains secteurs à enjeux des PN de La Réunion et de Guyane.

1.4 Espèces d'intérêt communautaire

 L'état de conservation des espèces est meilleur dans les sites Natura 2000 situés dans un parc national

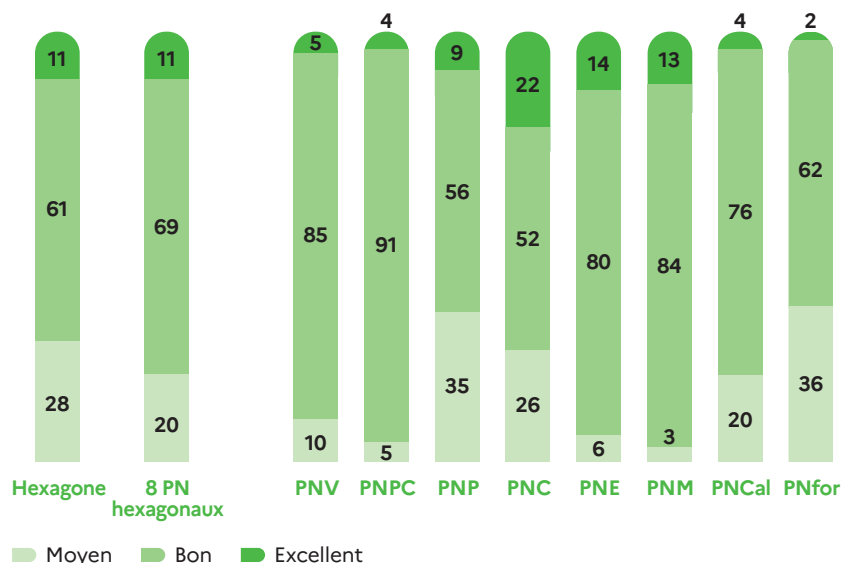


Figure 8 - États de conservation des espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 des parcs nationaux hexagonaux en 2023.

Source : Patrinat, base de données Natura 2000 - Traitement : OFB, 2023.



80 %

des espèces d'intérêt communautaire en état de conservation bon ou excellent dans les sites Natura 2000 des parcs nationaux

contre **72 %**
dans l'ensemble des sites
Natura 2000 français

75 sites Natura 2000 inclus en quasi-totalité dans le réseau des parcs nationaux français

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte de celle-ci dans les activités humaines par la recherche d'une gestion équilibrée et durable des espaces. La France compte plus de 1750 sites Natura 2000 dont certains sont situés, pour tout ou partie, dans un territoire de parc national : au 1^{er} janvier 2023, les huit parcs nationaux hexagonaux totalisaient ainsi 75 sites Natura 2000 ayant plus de 90 % de leur surface comprise dans le territoire d'un parc. **Les résultats présentés ici portent sur ces 75 sites.**

Quatre espèces sur cinq en bon ou excellent état de conservation

En 2023, 80,3 % des espèces d'intérêt communautaire (EIC, listées par la Directive Habitats-Faune-Flore et la Directive Oiseaux) des sites Natura 2000 des parcs nationaux sont en bon (68,9 %) ou en excellent (11,5 %) état de conservation. Ces proportions sont relativement homogènes parmi les huit parcs nationaux de l'Hexagone (figure 8), même si les trois parcs nationaux alpins (Mercantour, Écrins, Vanoise), ainsi que Port-Cros, se distinguent avec plus de 90 % des EIC en état de conservation bon ou excellent. Cet état de conservation est essentiellement évalué à dire d'expert, à partir du degré de conservation des éléments importants de l'habitat d'espèce et des possibilités de restauration de celui-ci, au sein du site Natura 2000 concerné. Au regard de la difficulté que pose le renseignement de ce champ dans les formulaires standard des données, et de son faible niveau de mise à jour, ces chiffres doivent donc être interprétés avec beaucoup de précaution.

Des résultats supérieurs à la moyenne nationale

Avec 83,8 % des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, et 78,1 % des autres EIC, en état de conservation bon ou excellent, les sites Natura 2000 situés au sein d'un parc national affichent un bilan supérieur à la moyenne hexagonale. À l'échelle de l'ensemble du réseau Natura 2000 en France, la part des espèces en état bon ou excellent s'élève, en 2023, à 72,8 % pour les oiseaux et 70,2 % pour les autres espèces d'intérêt communautaire.

1.5 Habitats d'intérêt communautaire

Plus de 86% des HIC sont en état de conservation bon ou excellent dans les sites Natura 2000 des parcs nationaux

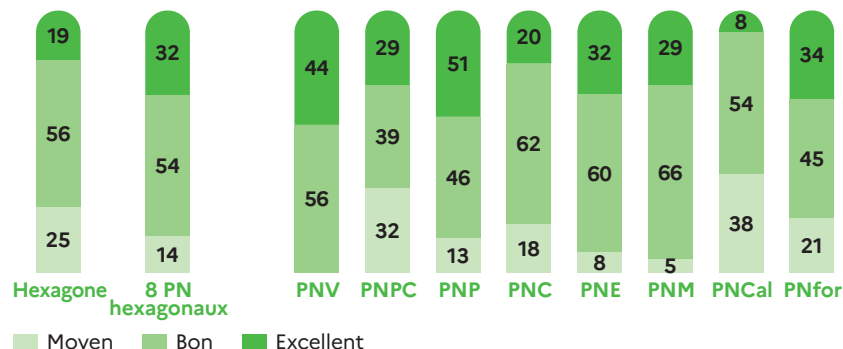


Figure 9 - États de conservation des habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 des parcs nationaux hexagonaux en 2023.

Source : Patrinat, base de données Natura 2000 - Traitement : OFB, 2023.

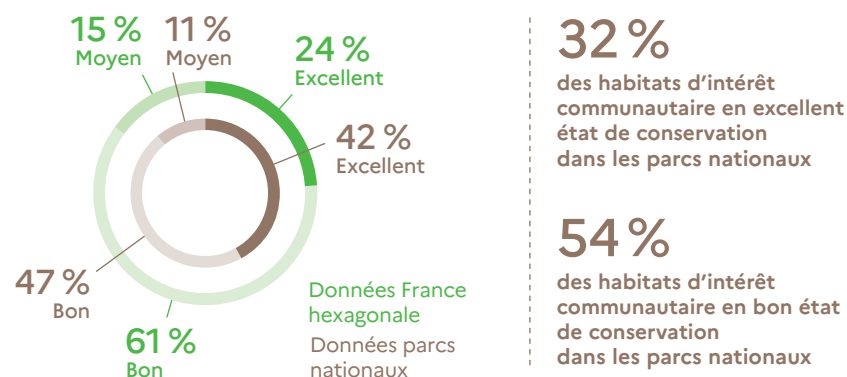


Figure 10 - États de conservation des habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 des parcs nationaux hexagonaux en comparaison de la France hexagonale en 2023 (en surface d'habitats).

Source : Patrinat, base de données Natura 2000 - Traitement : OFB, 2023.

63 sites Natura 2000 (hors Directive Oiseaux) inclus en quasi-totalité dans l'ensemble des parcs nationaux français

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte de celle-ci dans les activités humaines par la recherche d'une gestion équilibrée et durable des espaces. La France compte plus de 1750 sites Natura 2000 dont certains sont situés, pour tout ou partie, dans un territoire de parc national : au 1^{er} janvier 2023, les huit parcs nationaux hexagonaux comptaient ainsi 63 sites Natura 2000 ayant plus de 90% de leur surface comprise dans le territoire d'un parc (en excluant 12 sites désignés au titre de la Directive Oiseaux, qui ne liste pas d'habitats).

Les résultats présentés ici portent sur ces 63 sites.

Un habitat sur trois en excellent état de conservation

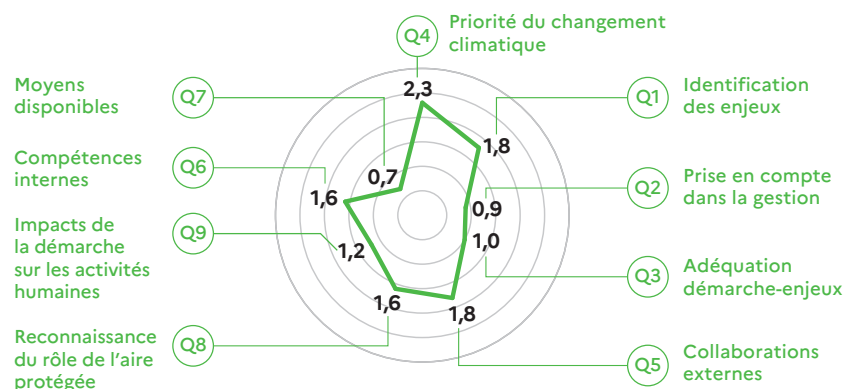
En 2023, 86,1% des habitats d'intérêt communautaire (HIC, listés par la Directive Habitats-Faune-Flore) des sites Natura 2000 des parcs nationaux sont en bon (53,6%) ou en excellent (32,4%) état de conservation. Ces proportions sont relativement homogènes parmi les huit parcs nationaux de l'Hexagone (figure 9), même si les trois parcs nationaux alpins se distinguent avec plus de 90% des HIC en état de conservation bon ou excellent – et même 100% pour la Vanoise. Les PN des Calanques et de Port-Cros, de faible superficie et très fréquentés, affichent un peu plus d'habitats en état moyen. Au regard de la difficulté que pose le renseignement de ce champ dans les formulaires standard des données, et de son faible niveau de mise à jour, ces chiffres doivent donc être interprétés avec beaucoup de précaution.

Des résultats au-dessus de la moyenne nationale

L'état de conservation des HIC situés au sein d'un parc national est sensiblement meilleur que pour la moyenne française : à l'échelle de l'ensemble du réseau Natura 2000 en France hexagonale, la part des habitats en bon ou excellent état s'élève, en 2023, à 75% (figure 9). En considérant non plus le nombre d'habitats mais les surfaces concernées, cette proportion atteint 85%, contre près de 90% pour les sites Natura 2000 situés dans les parcs nationaux – dont 42% en excellent état (figure 10).

1.6 Adaptation au changement climatique

 Les enjeux sont souvent bien identifiés, mais leur prise en compte dans la gestion est encore limitée



- Q1 Dans quelle mesure votre aire protégée a-t-elle fait un travail d'identification **des enjeux** sur l'adaptation du territoire au changement climatique et mène-t-elle des suivis en lien avec le changement climatique ?
- Q2 L'adaptation au changement climatique est-elle actuellement **prise en compte dans la planification et la gestion** de votre aire protégée ?
- Q3 Actuellement, la démarche d'adaptation au changement climatique dans votre aire protégée vous semble-t-elle **à la hauteur des enjeux** identifiés ?
- Q4 L'adaptation de votre PN au changement climatique est-elle considérée comme **une priorité** par l'équipe gestionnaire et les organes de gouvernance ?
- Q5 Votre aire protégée mène-t-elle sa démarche d'adaptation **en lien avec d'autres structures** et d'autres échelles ?
- Q6 Les **compétences** et connaissances **internes** à votre équipe gestionnaire vous semblent-elles suffisantes pour mener à bien une démarche d'adaptation au changement climatique ?
- Q7 Les **moyens humains et financiers** pour entreprendre une démarche d'adaptation au changement climatique dans votre aire protégée vous semblent-ils suffisants ?
- Q8 D'après vous, le **rôle de votre aire protégée** dans l'adaptation au changement climatique du territoire est-il connu et reconnu ?
- Q9 Votre démarche d'adaptation a-t-elle permis de **faire évoluer les activités humaines** présentes dans et autour de votre aire protégée de manière à favoriser la prise en compte de la biodiversité et l'adaptation des territoires aux changements globaux ?

Figure 11 - Moyenne des réponses des parcs nationaux à l'auto-évaluation sur l'adaptation de la gestion au changement climatique.

Source : les 11 parcs nationaux - Traitement : OFB, 2021.

Un indicateur qualitatif pour un enjeu désormais central

En quelques années, le changement climatique et ses implications pour la gestion se sont imposés comme une thématique cruciale pour les acteurs des aires protégées. Le projet LIFE Natur'Adapt (2018-2023), porté par Réserves naturelles de France, a développé sur un ensemble de territoires pilotes (dont le PN des Cévennes) un socle méthodologique pour les accompagner dans la prise en compte de ces enjeux. L'indicateur présenté ici est issu de cette boîte à outils : à partir des réponses fournies par les parcs nationaux à neuf questions (évaluées de 0 à 3), il renseigne sur la maturité de leur réflexion et les actions menées pour adapter leur gestion au changement climatique.

Une volonté partagée d'agir, mais des moyens perçus comme limités

Les résultats de l'auto-évaluation (figure 11) confirment que l'adaptation au changement climatique constitue aujourd'hui une priorité pour tous les parcs nationaux. Un travail d'identification des enjeux a été mené par la plupart d'entre eux. En revanche, il ne se traduit pas encore véritablement dans la gestion, les moyens disponibles pour cela étant globalement perçus comme faibles. Les équipes des parcs nationaux considèrent cependant comme plutôt bonnes (entre 2 et 2,5 sur 3) les collaborations externes sur ce sujet, les compétences internes, ainsi que la reconnaissance des rôles des parcs nationaux comme sentinelles du changement climatique et laboratoire pour la gestion adaptative des territoires.

Des résultats en phase avec les sites pilotes Natur'Adapt

Les moyennes des réponses fournies par les équipes des 11 parcs nationaux sont cohérentes avec celles des 15 sites pilotes du projet LIFE Natur'Adapt. Ceux-ci identifient notamment les mêmes points forts : le caractère prioritaire du changement climatique (1,73), les compétences internes (1,93) et les collaborations externes (1,93).

1.7 Police de l'environnement



Les parcs nationaux agissent autant par la prévention que par la répression



Figure 12 - Nombre de procès-verbaux et de timbres-amendes distribués par les parcs nationaux en 2022 (hors PNfor, récemment créé).

Source : base de données OSCEAN et les 11 parcs nationaux - Traitement : OFB, 2024.

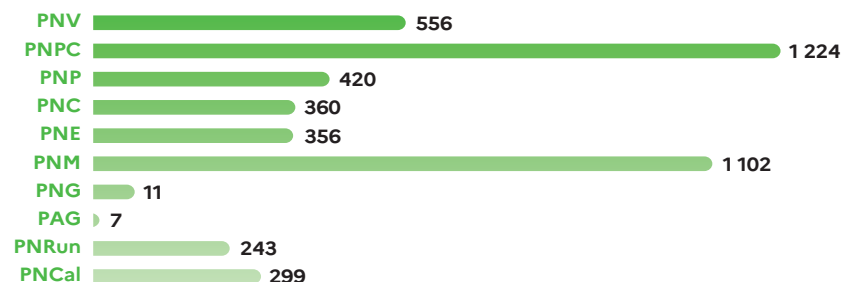


Figure 13 - Nombre de décisions individuelles émises par les PNx en 2022 (hors PNfor).

Source : base de données OSCEAN et les 11 parcs nationaux - Traitement : OFB, 2024.



621

timbres-amendes
distribués en 2022
(sur 9 parcs nationaux)



303

procès-verbaux
dressés en 2022
(sur 10 parcs nationaux)



4 645

décisions individuelles
délivrées en 2022
(sur 10 parcs nationaux)

Une action répressive différente selon la réalité des territoires

En 2022, les parcs nationaux ont distribué 621 timbres-amendes et dressé 303 procès-verbaux. Ces chiffres (figure 12), qui quantifient la répression des atteintes à l'environnement au sein des parcs nationaux, se répartissent de manière très hétérogène selon le contexte de chaque territoire – littoral, rural, montagnard... Les parcs nationaux des Calanques et de Port-Cros sont ceux qui ont dressé le plus de procédures : ils ont en commun une très forte fréquentation, ainsi que la proximité de grandes agglomérations. À l'opposé, dans le Parc amazonien de Guyane, l'essentiel de l'action répressive se porte sur des délits liés à l'orpaillage illégal et mobilise, en lien avec la gendarmerie nationale, des outils non pris en compte par cet indicateur : saisie et destruction de matériels, OQTF (Obligation de quitter le territoire français), arrestation dans les cas de flagrance.

Véhicules à moteur, travaux, pratiques sportives : des milliers de décisions individuelles chaque année

En parallèle à la police répressive, les parcs nationaux mènent une action réglementaire et administrative que reflète, en partie, le nombre de décisions individuelles rendues (autorisation ou refus) après instruction de différentes demandes : survols, circulations, manifestations publiques, travaux, activités sportives... En 2022, ce sont ainsi 4 645 décisions individuelles qui ont été rendues (figure 13). Le PN de Port-Cros est celui qui en a rendu le plus, à 90% pour des demandes d'autorisation de plongée. Il est suivi par le Mercantour et la Vanoise, où la plupart des demandes concernent des circulations avec des véhicules motorisés sur des pistes.

La prévention, un travail de fond difficilement mesurable

Une part essentielle de l'action des parcs nationaux échappe cependant à ces données chiffrées : il s'agit de leur effort d'accueil, de prévention et de sensibilisation des publics, auquel ils consacrent un temps comparable à celui passé à la surveillance et aux contrôles : maraudages, sorties accompagnées, participation à des événements locaux, projets avec les scolaires... Ce travail de fond est aussi l'occasion de rappeler la réglementation, avec à la clé autant d'infractions évitées.

Accompagner les acteurs vers la transition écologique



© Céline Lecomte / OFB

Pollen et Propolis, un bénéficiaire *Esprit parc national* du Parc national de forêts à Dancevoir.

L'action des parcs nationaux pour la préservation de leurs patrimoines est indissociable d'un travail au long cours, en concertation avec les acteurs de leur territoire, pour faire évoluer les usages et les pratiques vers une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité. Cette mission d'accompagnement se joue notamment auprès du monde agricole, maillon essentiel de la transition écologique que doit mener notre société. Les parcs nationaux sont en effet des territoires privilégiés pour faire évoluer les pratiques agricoles vers une meilleure prise en compte de la biodiversité tout en veillant aux objectifs économiques des agriculteurs (développement de l'agroécologie, appui à l'innovation, formations, pratiques pour améliorer l'autonomie fourragère / réduire l'usage des produits phytosanitaires...). Le nombre d'exploitations agricoles présentes sur leurs territoires (2.1) est relativement stable dans un contexte de fléchissement du nombre d'exploitations au plan national. En parallèle, le nombre d'exploitations en agriculture biologique (2.2) progresse rapidement dans les parcs nationaux (+ 44 % entre 2019 et 2022), tandis que le nombre d'exploitants engagés dans des démarches agro-environnementales (2.3) y reste très conditionné par les orientations de la Politique agricole commune.

Autre activité décisive pour la trajectoire écologique des territoires, la filière forêt-bois fait, quant à elle, l'objet de deux indicateurs surfaciques. La part des forêts gérées en « libre évolution » (2.4) représente près de la moitié de la surface forestière totale au sein des onze parcs nationaux ; elle affiche une croissance importante dans les parcs nationaux de l'Hexagone, qui l'ont clairement identifiée comme un objectif dans leurs chartes. En outre, la part des forêts dont le plan de gestion a été approuvé par les parcs nationaux (2.5) connaît également une dynamique positive.

Les indicateurs suivants dépeignent davantage le niveau d'ancrage des parcs nationaux dans leurs territoires, et leur proximité avec les autres acteurs institutionnels. Ainsi, la proportion de communes adhérentes aux chartes des parcs nationaux (au sein de leur aire optimale d'adhésion) dépasse désormais les 80 % (2.6). La pollution lumineuse (2.7) affiche un recul marqué au sein des parcs nationaux, témoignant d'une évolution positive des pratiques en matière d'éclairage. En parallèle, les acteurs territoriaux s'emparent des outils de mobilisation de la société (2.8) – Atlas de la biodiversité communale, Aires éducatives terrestres et marines... Enfin, le dernier indicateur présenté témoigne d'une utilisation croissante de la marque collective *Esprit parc national* (2.9) par la filière touristique, les producteurs et les artisans locaux.

2.1 Nombre d'exploitations agricoles



La déprise agricole est moins marquée dans les parcs nationaux

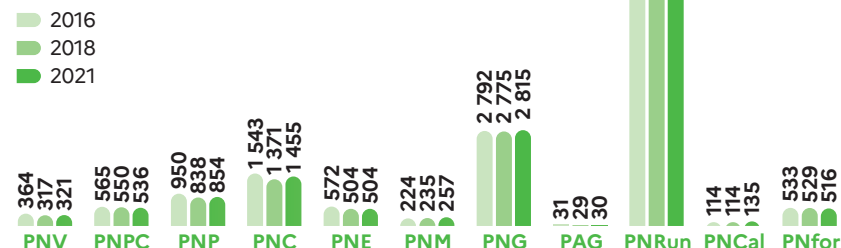


Figure 14 - Évolution du nombre d'exploitations agricoles dans les parcs nationaux de 2016 à 2021.

Source : données de la MSA, collectées par l'ODR - Traitement : OFB, 2023.

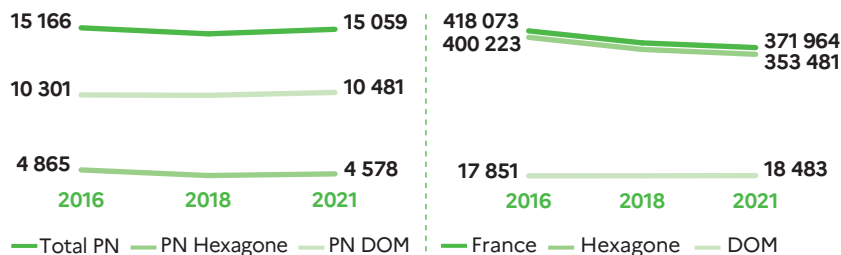


Figure 15 - Évolution du nombre d'exploitations agricoles dans les parcs nationaux en comparaison de la situation nationale de 2016 à 2021.

Source : données de la MSA, collectées par l'ODR - Traitement : OFB, 2023.



15 059

exploitations agricoles
basées dans les parcs
nationaux en 2021



-1%

depuis 2016
pour les PNx

contre

-11%

pour l'ensemble
du territoire
français

15 059 exploitations basées dans les parcs nationaux

Alors que le nombre d'exploitations agricoles en France a chuté de 11% entre 2016 et 2021 (figure 15), celui des exploitations ayant leur siège dans les parcs nationaux s'est maintenu, avec un total de 15 059 exploitations en 2021, en baisse de 1% par rapport à 2016 (chiffres calculés à partir des données de la MSA). Cette relative stabilité (figure 14) confirme que les parcs nationaux restent des espaces accueillants pour une agriculture responsable, qui contribue en retour à leur attractivité par le maintien des paysages et la vie rurale associée. Les dynamiques diffèrent sensiblement entre les parcs nationaux ultramarins (+2%) et hexagonaux (-6%). Parmi ces derniers, certains (Cévennes, Écrins, Mercantour et Calanques) ont cependant vu la tendance repartir à la hausse au cours de la période considérée.

Des territoires de montagne sous le signe du pastoralisme

Les huit parcs nationaux de France hexagonale totalisent 4 578 exploitations agricoles. Parmi elles, plus de 30% sont situées dans le seul Parc national des Cévennes avec 1 455 exploitations, dont 429 d'élevage ovin et caprin. Cette activité est aussi très présente dans les PN des Pyrénées, des Écrins et du Mercantour (respectivement 34%, 35% et 30% des exploitations locales), tandis que l'élevage bovin-lait domine en Vanoise (44%). Les PN méditerranéens (Port-Cros, Calanques) accueillent surtout du maraîchage et de la viticulture, alors que l'agriculture dans le PN de forêts est tournée vers les cultures céréalières, la polyculture ou le polyélevage.

Outre-mer, un large bouquet d'activités

Le total de 10 481 exploitations dans les parcs nationaux ultramarins est à lire avec prudence. Pour le PN de La Réunion, qui en compterait à lui seul 7 636 (grandes cultures, maraîchage, floriculture et arboriculture), le chiffre est surestimé car certaines communes ne sont situées qu'en partie dans le parc national. À l'inverse, le chiffre très sous-estimé pour le Parc amazonien de Guyane (30 exploitations) reflète surtout le faible taux d'agriculteurs locaux affiliés à la MSA. Dans le PN de la Guadeloupe (2 815 exploitations) se rencontrent, comme à La Réunion, des activités très variées : arbres fruitiers, vanille, café, jardins créoles...

2.2 Nombre d'exploitations en agriculture biologique

 Dans les parcs nationaux, l'agriculture biologique progresse plus rapidement qu'ailleurs

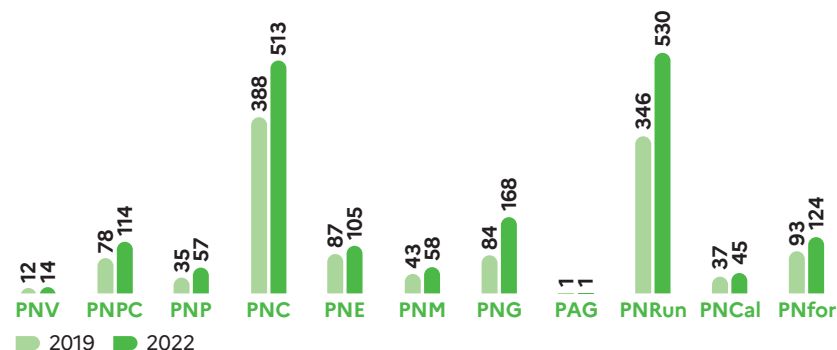


Figure 16 - Évolution du nombre d'exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique dans les parcs nationaux de 2019 à 2022.

Source : Agence Bio, données collectées par l'ODR - Traitement : OFB, 2023.

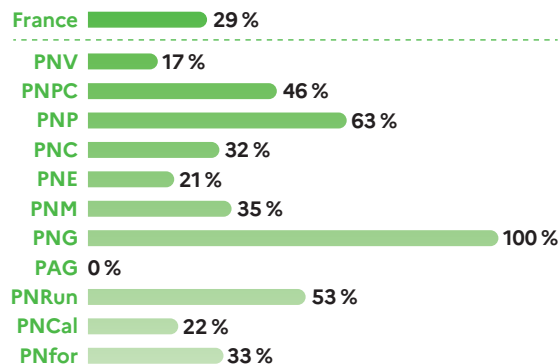


Figure 17 - Évolution du nombre d'exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique dans les parcs nationaux en comparaison de la situation nationale de 2019 à 2022.

Source : Agence Bio, données collectées par l'ODR - Traitement : OFB, 2023.



1729

exploitations
en agriculture biologique
dans les parcs nationaux
en 2022 (3% du total
français)



+ 44 %

depuis 2019,
contre + 29 %
pour l'ensemble
du territoire français

Les parcs nationaux, des territoires favorables au bio

Entre 2019 et 2022, le nombre d'exploitations agricoles engagées en agriculture biologique dans les 11 parcs nationaux a progressé de 44 %, contre 29 % dans l'ensemble du territoire français, selon les données de l'Agence Bio (figure 17) via l'Observatoire du développement rural. Cet essor (figure 16), plus marqué encore dans les parcs nationaux ultramarins (+62 %), est favorisé par l'action des parcs nationaux pour promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement et favorables à la biodiversité, à travers notamment l'appui à la certification AB.

Des dynamiques plus fortes dans certains territoires

La progression de l'agriculture biologique est particulièrement forte dans le Parc national de la Guadeloupe, où le nombre de producteurs certifiés a doublé entre 2019 et 2022. Les Parcs nationaux de La Réunion (+53 %) et de Port-Cros (+46 %) affichent également des dynamiques très positives. Un ralentissement a cependant été observé dans certains PNx entre 2020 et 2021, mais il reste moins marqué que celui enregistré au niveau national.

21% des producteurs des parcs nationaux de l'Hexagone sont en bio

En 2022, les 11 parcs nationaux comptent 1 729 producteurs certifiés AB, soit environ 11 % des exploitations présentes sur leurs territoires. Cette part grimpe à 21 % dans les PN hexagonaux. Parmi eux, le parc national comptant le plus d'agriculteurs bio en valeur absolue est, de loin, celui des Cévennes (513 exploitations bio, soit près du tiers de son total). À noter que les parcs nationaux abritent, dans leur ensemble, près de 3 % du total national des agriculteurs bio.

2.3 Démarches agro-environnementales

 Un pic de contractualisation agro-environnementales est atteint en 2019

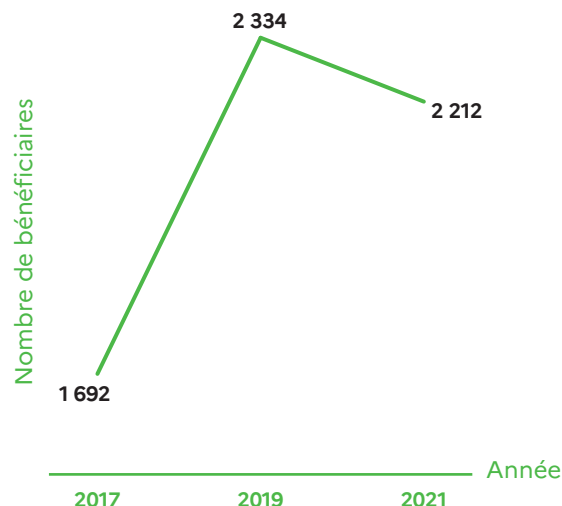


Figure 18 - Nombre total de bénéficiaires de MAEC et d'aides à l'agriculture biologique, de 2017 à 2021, dans les périmètres d'étude des chartes des parcs nationaux.

Source : données MAEC/BIO de l'ASP, collectées par l'ODR.



2 212

exploitations

engagées dans des démarches agro-environnementales (MAEC et AB)



131 000 ha

concernés

dans les parcs nationaux en 2021

Un pic de contractualisation atteint en 2019

En 2021, le nombre d'exploitants agricoles engagés dans des démarches agro-environnementales au sein des parcs nationaux était de 2 212 (figure 18), pour un total de surfaces contractualisées de 131 000 ha. Ces chiffres sont supérieurs à ceux de 2017 (1 692 exploitations), mais en repli par rapport au pic de contractualisation atteint en 2019, avec 2 334 bénéficiaires. Une baisse marquée est ensuite observée pour l'année 2022. Cet indicateur additionne les bénéficiaires d'aides à l'agriculture biologique et de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont l'animation est souvent portée par les parcs nationaux. Son évolution dépend étroitement des choix faits sur chaque territoire (ouverture ou non d'un type donné de MAEC par exemple) mais surtout de la programmation de la politique agricole commune.

Les MAEC « localisées surfaciques » sont les plus employées

Les surfaces engagées portent majoritairement sur des MAEC de type « localisées surfaciques », avec des engagements variés selon les territoires : « épaillage manuel de la canne à sucre » dans le PN de La Réunion ; « absence d'herbicide chimique en culture de canne à sucre » en Guadeloupe ; « amélioration de la gestion pastorale », « maintien de la richesse floristique ou de l'équilibre agroécologique des prairies » dans les PN de montagne... Les MAEC linéaires et ponctuelles portent principalement sur l'entretien de haies, de fossés ou de ripisylves. Concernant l'agriculture biologique, les mesures d'aide à la conversion (370 bénéficiaires) sont davantage mobilisées que celles d'aide au maintien (235).

2.4 Forêts en libre évolution

Les surfaces en libre évolution sont en forte croissance dans les parcs nationaux de l'Hexagone

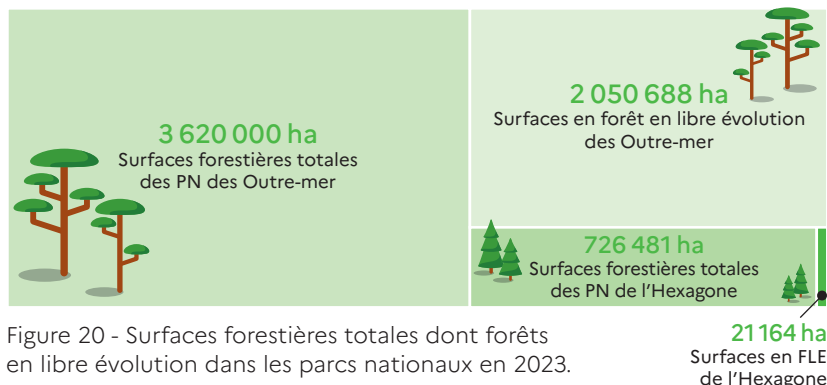
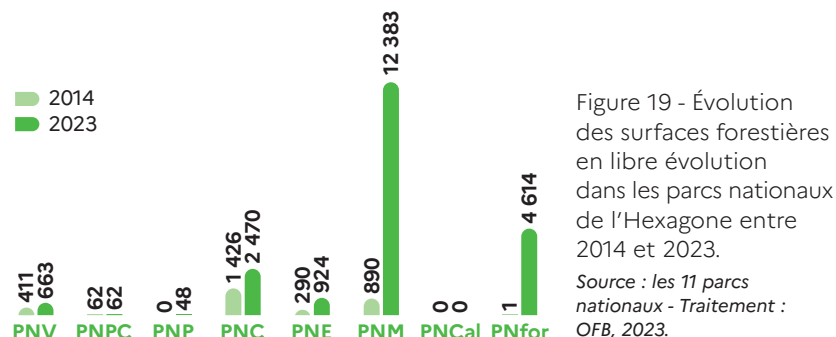


Figure 20 - Surfaces forestières totales dont forêts en libre évolution dans les parcs nationaux en 2023.

Source : les 11 parcs nationaux - Traitement : OFB, 2023.



x 7

C'est l'évolution des surfaces forestières en libre évolution dans les parcs nationaux de l'Hexagone entre 2014 et 2023



57 %

de surfaces forestières en libre évolution dans les parcs nationaux d'Outre-mer

Près de la moitié de la surface forestière totale des parcs nationaux est en libre évolution

En 2023, plus de 2 071 000 ha de forêts en libre évolution (FLE) sont dénombrés dans les 11 parcs nationaux, soit près de la moitié de leur surface forestière totale (figure 20). Ce chiffre comptabilise toutes les surfaces laissées hors exploitation à la faveur d'un statut particulier, dans un objectif de naturalité, pour une durée dépassant celle d'un document de gestion, notamment : réserves intégrales, réserves biologiques intégrales, contrats de non exploitation (îlots de sénescence, Natura 2000...), zones en « libre évolution » dans la charte et zones classées « hors sylviculture en libre évolution » dans les aménagements forestiers. Les PNx favorisent la libre évolution par des mesures contractuelles, foncières et juridiques. À noter que la forêt équatoriale du Parc amazonien de Guyane compte pour beaucoup dans le total !

Dans l'Hexagone, un total en forte croissance

Dans les huit PN hexagonaux, la surface forestière en libre évolution est passée de 3 079 ha en 2014 à 21 164 ha en 2023 (figure 19), à la faveur notamment du développement de la catégorie « hors sylviculture en libre évolution » (+7 500 ha) et de la création du Parc national de forêts (+4 500 ha). Celui-ci devient le deuxième parc national comptant le plus de FLE, derrière le Mercantour et devant les Cévennes. La surface en libre évolution ne représente toutefois que 7 % des surfaces forestières de cœur des parcs nationaux de l'Hexagone. L'outil le plus représenté dans les surfaces en FLE est le classement « hors sylviculture en libre évolution » dans les aménagements forestiers (57 % des surfaces), devant les îlots de sénescence (17 %) et les réserves intégrales (15 %).

Outre-mer, la quasi-totalité des massifs en cœur de parc national n'est pas exploitée

Peu d'évolution est observée dans les trois PN ultramarins, où les surfaces en FLE sont inscrites dans les décrets de création. La libre évolution concerne environ 57 % des surfaces forestières, dont la quasi-totalité des massifs de cœur de parc (66 000 ha à La Réunion, 18 000 ha en Guadeloupe). Quant aux 1,966 millions d'hectares de cœur que protège le Parc amazonien de Guyane, ils sont exempts d'activité et d'exploitation forestière, hors abattages sauvages liés à l'orpaillage illégal.

2.5 Documents de gestion forestière



Le nombre d'avis favorables et les surfaces concernées sont en croissance rapide et régulière

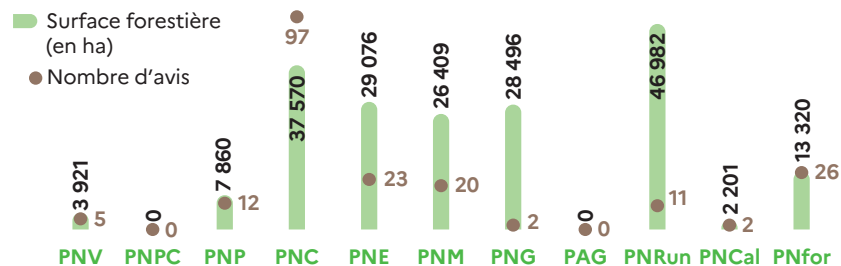


Figure 21 - Nombre d'avis donnés par les parcs nationaux et surfaces correspondantes (forêt publique et privée) depuis l'approbation de leur charte.

Source : les 11 parcs nationaux - Traitement : OFB, 2023.



195 835 ha

de forêts couvertes

par des documents de gestion compatibles avec les chartes des PN



9 à 22 avis favorables

rendus chaque année par les parcs nationaux depuis 2014

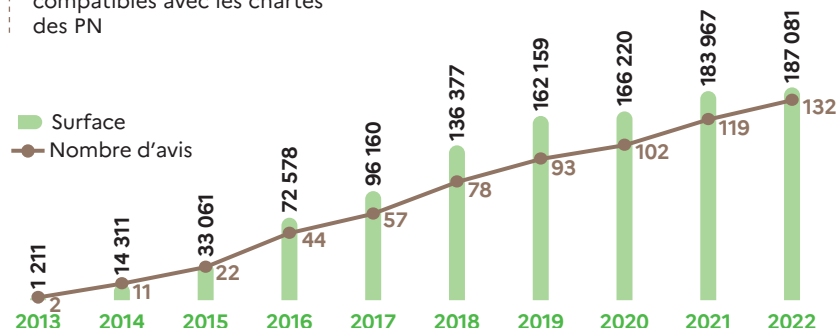


Figure 22 - Évolution du nombre d'avis donnés et surfaces correspondantes (forêt publique) en cumulé pour les parcs nationaux entre 2013 et 2022.

Source : les 11 parcs nationaux - Traitement : OFB, 2023.

Déjà 198 documents de gestion en avis favorable

En 2023, le nombre de documents de gestion forestière ayant reçu un avis favorable des parcs nationaux s'élève à 198. Ils couvrent une surface forestière de 195 835 ha, en grande majorité (96%) en forêts publiques. Cet indicateur, calculé depuis l'approbation des premières chartes (2012), correspond à un enjeu majeur pour les PNx : il rend compte de leurs efforts pour accompagner les acteurs forestiers vers des pratiques durables et compatibles avec les orientations de leurs chartes. Les documents ayant reçu un avis « favorable sous réserves » (hors cœur de parc national) sont exclus du décompte jusqu'à la levée des réserves.

Une dynamique très positive depuis 2014

Le nombre d'avis favorables et les surfaces correspondantes affichent une croissance continue et rapide au cours de la décennie écoulée. Pour les forêts publiques (figure 22), le total est ainsi passé de 11 avis favorables en 2014 (huit PN concernés) à 132 en 2022, gagnant chaque année entre 9 et 22 nouveaux documents de gestion. Côté forêt privée, le total d'avis favorables est également en hausse régulière, atteignant 66 documents en 2022 pour de petites surfaces – 130 ha environ, tous situés dans le PN de forêts ou celui des Cévennes.

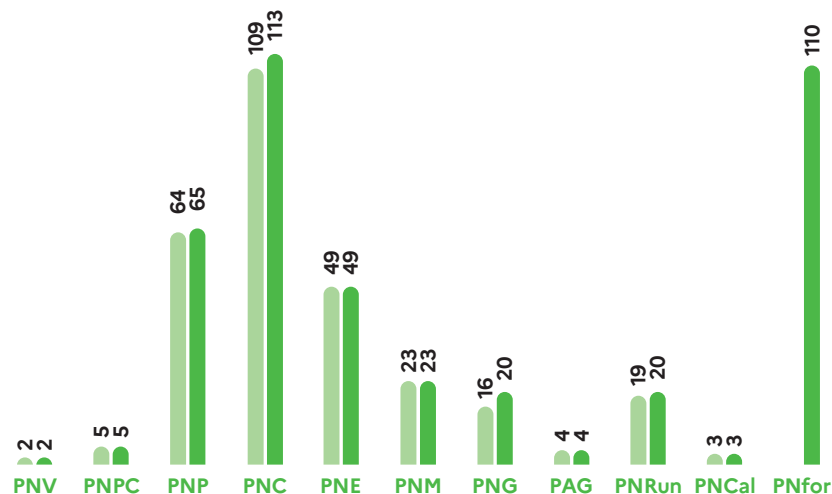
17% de la surface forestière des parcs nationaux dans l'Hexagone

Pour les parcs nationaux de l'Hexagone, les 185 avis recensés en 2022 représentent 120 000 ha (figure 21), soit 17% de leur surface forestière, dont près des deux tiers situés en cœur de parc national. Derrière le Parc national des Cévennes (97 avis), les PN de forêts, des Écrins et du Mercantour sont ceux qui ont rendu le plus d'avis favorables. En Outre-mer, les 11 avis favorables rendus à ce jour par le Parc national de La Réunion couvrent 47 000 ha, soit la plus importante surface parmi les 11 PNx. En Guyane, deux plans de gestion élaborés en lien avec le Parc amazonien de Guyane ne sont pas encore pris en compte pour cet indicateur.

2.6 Taux d'adhésion aux chartes



Plus de quatre communes sur cinq sont désormais adhérentes



Nombre de communes adhérentes — en 2018 — en 2023

Figure 23 - Évolution du nombre de communes adhérentes en 2018 et 2023. L'indicateur n'est pas significatif pour le PN de la Vanoise, qui pratique d'autres formes de partenariat avec les communes.

Source : les 11 parcs nationaux - Traitement : OFB, 2023.



+5%

de communes adhérentes
depuis 2018



80%

de communes adhérentes
à la charte des PN, en 2023



et 90%

dans les PN
ultramarins

Le pourcentage de communes adhérentes continue à croître

En 2023, le nombre de communes adhérentes à la charte d'un parc national était de 414, sur un total de 517 communes potentiellement adhérentes (c'est-à-dire situées dans l'aire optimale d'adhésion d'un parc national), soit un taux d'adhésion de 80,1%. Ce ratio, qui reflète le niveau d'acceptation et d'ancrage des parcs nationaux dans leur territoire, enregistre une hausse sensible par rapport à 2019 (75,4% pour 10 PN concernés) et 2014 (74,8% pour 5 PN). Les taux d'adhésion des PN ultramarins sont supérieurs (89,8% en moyenne) à ceux des PN hexagonaux (79%). C'est dans les PN de la Guadeloupe et des Cévennes que ce pourcentage a le plus augmenté (figure 23).

Une baisse conjoncturelle des conventions d'application

À l'inverse du taux d'adhésion aux chartes, la part des communes adhérentes ayant signé une convention d'application s'avère en net repli, passant de 92% en 2018 à 61% en 2023. Cette évolution s'explique notamment par le fait que le PN de forêts, dont 110 communes adhèrent à la charte, est en cours de réalisation de ses conventions, tandis que d'autres PN (Cévennes, Port-Cros, par exemple) sont en phase de renouvellement des leurs.

Chartes, conventions : des outils définis par le code de l'environnement

La charte d'un parc national, approuvée par décret, est soumise par le représentant de l'État dans la région à l'adhésion des communes concernées (Art L331-2). Des conventions d'application de la charte peuvent être signées entre l'établissement public du parc national et chaque collectivité territoriale adhérente, pour faciliter la mise en œuvre des orientations et des mesures de protection, de mise en valeur et de développement durable qu'elle prévoit (Art L331-3).

2.7 Qualité du ciel nocturne

 La pollution lumineuse décroît dans tous les parcs nationaux

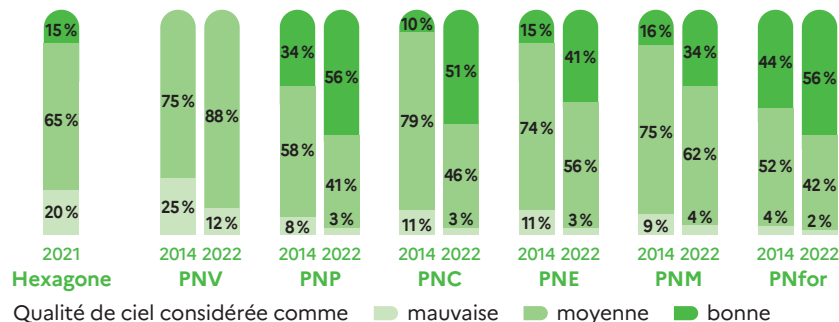


Figure 24 - Évolution de la qualité du ciel nocturne dans les aires optimales d'adhésion des parcs nationaux de montagne et/ou ruraux entre 2014 et 2022.

Source : Dark Sky Lab, 2023 avec pour référence les 3 classes de l'indicateur national.

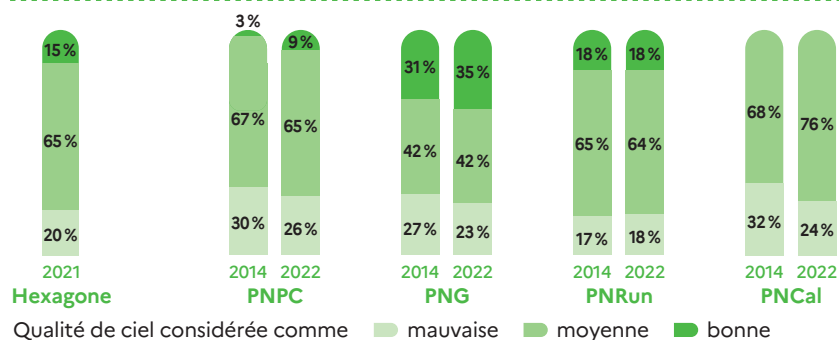


Figure 25 - Évolution de la qualité du ciel nocturne dans les aires optimales d'adhésion des parcs nationaux insulaires et/ou côtiers entre 2014 et 2022.

Source : Dark Sky Lab, 2023 avec pour référence les 3 classes de l'indicateur national.



30 %

du ciel nocturne de bonne qualité
dans les PN, contre 15 %
dans l'Hexagone



+ 20 %

de ciel de bonne qualité
dans les PN ruraux / de montagne
entre 2014 et 2022

Deux fois plus de ciel nocturne de bonne qualité dans les parcs nationaux

En 2022, 10 parcs nationaux (hors Parc amazonien de Guyane) présentent un ciel nocturne de bonne qualité sur 30% de leur superficie, de qualité moyenne pour 58% et de mauvaise qualité pour 12%. En comparaison, à l'échelle de l'Hexagone, seulement 15% du ciel nocturne est considéré comme de bonne qualité. Cet indicateur est obtenu par modélisation à partir de cartes de radiance satellitaire en milieu de nuit (méthode développée dans le cadre de l'observatoire national de la biodiversité).

Une évolution très positive en huit ans

La situation s'est nettement améliorée entre 2014 et 2022, pour l'ensemble des parcs nationaux (voir figures 24 et 25). La part de ciel classée en bonne qualité s'est globalement accrue de 12%, tandis que les classes moyenne et mauvaise ont reculé respectivement de 7% et 5%. Cette évolution rend compte des progrès réalisés par les collectivités, accompagnées par les parcs nationaux dans l'extinction de l'éclairage public – pour des raisons de sobriété énergétique qui rejoignent les enjeux de préservation de la faune et de la flore. Trois des cinq réserves internationales de ciel étoilé (RICE) sont dans des territoires de parcs nationaux : la RICE du Pic du Midi (2013) dans le PN des Pyrénées, la RICE du PN des Cévennes (2018) et celle des Alpes Azur Mercantour (2019) dans le PN du Mercantour.

Des disparités selon les contextes géographiques

Dans les PN ruraux ou de montagne, où la population est peu dense et concentrée dans les vallées, l'amélioration est très marquée : + 20% en moyenne de ciel en bonne qualité (et jusque + 41% dans les Cévennes) et un fort recul des deux autres classes entre 2014 et 2022. Le profil différent du PN de la Vanoise, sans ciel classé en bonne qualité, s'explique par la présence de stations de ski très proches. Dans les contextes insulaires ou littoraux, les progrès sont moins notables (+ 4% de « bonne qualité ») du fait d'une population plus dense dans les aires d'adhésion, ou de la proximité de métropoles comme celle de Marseille pour les Calanques. Pour le Parc amazonien de Guyane, en l'absence quasi-complète de pollution lumineuse, le ciel est de bonne qualité à 99%.

2.8 Outils de mobilisation de la société



Atlas de la biodiversité communale et aires éducatives sont plutôt bien représentés dans les parcs nationaux

	Nb communes (PEC)	Nb communes reconnues TEN	Nb communes avec une démarche ABC*	Nb ATE/AME
Période	2023	2021-2023	2022	2022-2023
PNV	25	0	1	3 ATE
PNPC	11	0	0	4 ATE / 2 AME
PNP	84	1	15	7 ATE
PNC	131	0	7	1 ATE
PNE	54	0	0	2 ATE
PNM	28	1	0	4 ATE
PNG	21	0	4	0
PAG	5	0	1	0
PNRun	24	0	0	0
PNCal	7	0	0	1 ATE / 7 AME
PNfor	127	0	2	4 ATE
TOTAL	517	2	30	35

* ABC en phase de lancement ou en cours de réalisation

Figure 26 - Déploiement des outils de mobilisation de la société (OFB) dans les périmètres d'étude des chartes (PEC) des parcs nationaux.

Source : OFB, 2023.

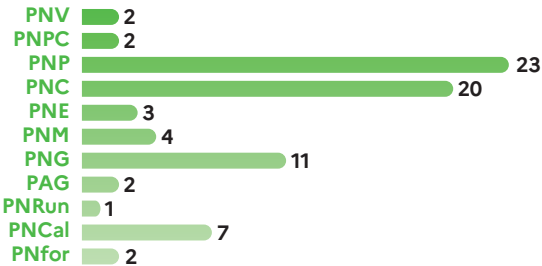


Figure 27 - Nombre de communes ayant réalisé un ABC entre 2010 et 2022, tout état d'avancement confondu (terminé, en cours ou en phase de lancement).

Source : OFB, 2023.



Trois outils d'engagement passés au crible

Cet indicateur mesure l'appropriation, dans les périmètres d'étude des chartes des 11 parcs nationaux, de trois outils de mobilisation de la société portés par l'OFB :

- les Territoires engagés pour la nature (TEN), dispositif de reconnaissance des engagements d'une collectivité en faveur de la biodiversité ;
- les Atlas de la biodiversité communale (ABC), qui proposent aux communes d'inventorier les enjeux faune et flore de leur territoire et de les intégrer dans leur politique d'aménagement ;
- les Aires éducatives terrestres et marines (ATE/AME), apportant un accompagnement technique et financier aux établissements scolaires pour la mise en œuvre d'actions d'éducation à l'environnement.

Le bilan (figure 26) indique que seules deux communes sont reconnues TEN pour la période 2021-2023, contre 287 en France : ce faible score questionne sur l'opportunité d'un tel programme pour une commune déjà adhérente à un PN.

ABC : les parcs nationaux bons contributeurs de la dynamique nationale

En 2022, 30 communes des parcs nationaux ont une démarche d'ABC en phase de lancement ou en cours de réalisation (la démarche dure trois ans), soit 2% de la dynamique nationale. Depuis le début du programme, soit sur la période 2010-2022 (figure 27), environ 3% de l'ensemble des ABC en France ont été mis en place dans des communes des PNx (77 sur 3145 au total). Le PN de la Guadeloupe se distingue, avec 60% de ses communes couvertes par un ABC.

ATE/AME : un dispositif bien utilisé dans les parcs nationaux de l'Hexagone

Pour l'année scolaire 2022-2023, le nombre d'aires terrestres éducatives (ATE) et d'aires marines éducatives (AME) dans les PN s'élevait à 39, toutes dans l'Hexagone – soit 4% des quelques 1000 aires éducatives recensées pour l'ensemble de la France. Ce bilan témoigne d'une bonne utilisation du dispositif au sein des territoires de parcs nationaux. Pour mémoire, en 2017, les parcs nationaux des Calanques et de Port-Cros ont expérimenté sur leurs territoires les premières AME. Le PN du Mercantour a été, en 2019, l'un des territoires d'expérimentation des ATE. Quant au PN de forêts, il s'est attelé à déployer le dispositif dès sa création et les quatre premières ATE de son territoire se sont concrétisées pour l'année scolaire 2022-2023.

2.9 Bénéficiaires de la marque *Esprit parc national*

 Le nombre de bénéficiaires poursuit sa progression

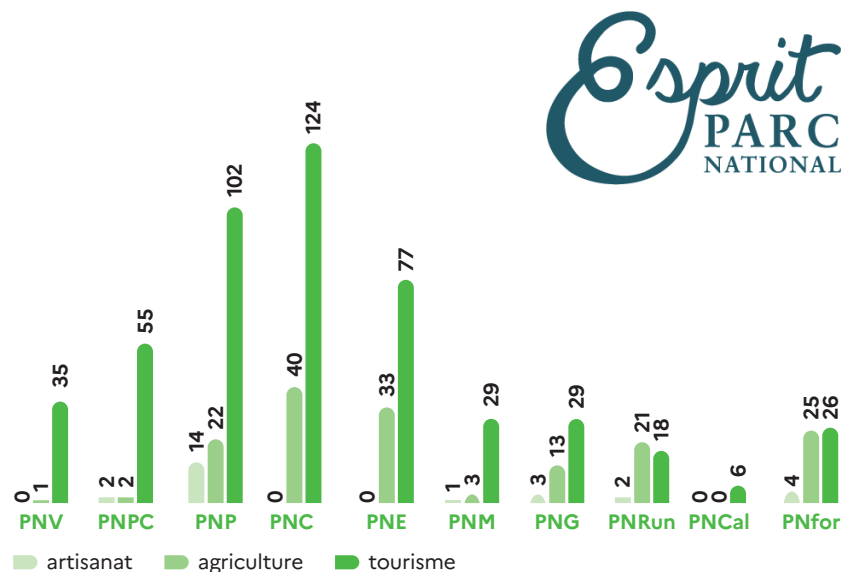


Figure 28 - Répartition par filière des contrats d'attribution *Esprit parc national* en 2024.

Source : OFB, 2024.



687
contrats
en 2024

contre
536
en 2019



73%
de contrats signés
dans la filière touristique

La marque collective s'est implantée dans (presque) tous les parcs nationaux

En novembre 2024, un total de 687 contrats d'attribution de la marque collective *Esprit parc national* était dénombré dans 10 parcs nationaux (figure 28), soit une croissance globale de 28% par rapport à novembre 2019. Cette tendance est tirée par la dynamique très positive à l'œuvre dans certains parcs nationaux comme les Cévennes (passé de 96 à 164 contrats) ou Port-Cros (passé de 26 à 59), ainsi que par les 55 contrats signés au PN de forêts depuis sa création en 2019. La marque collective s'est aujourd'hui implantée dans tous les territoires, hormis le Parc amazonien de Guyane qui prépare son déploiement, courant 2025.

Les prestations touristiques sont les plus représentées

La filière du tourisme (hébergement, restauration, séjours, sorties de découvertes, sites de visite, activités nautiques, etc.) est de loin la principale pourvoyeuse de bénéficiaires, avec 501 contrats signés (soit 73% du total), devant l'agriculture (miel, fromage, viande, fruits et légumes, avec 160 contrats), l'artisanat et les savoir-faire (26 contrats). Cette répartition est cohérente avec la réalité de l'économie des PN. La relative sous-représentation de l'agriculture peut s'expliquer par le caractère plus exigeant du cahier des charges à respecter pour certaines filières, comme la production de viande, ou l'absence de cahier des charges sur certaines activités agricoles.

10 ans d'*Esprit parc national*!

Lancée en 2015, propriété de l'OFB, et déployée dans les territoires par les parcs nationaux, la marque collective *Esprit parc national* est mise à disposition des entreprises actives sur les territoires des parcs nationaux. Fondée sur des cahiers des charges précis pour chaque filière, elle leur permet de valoriser leur engagement à proposer des productions ou des services limitant leurs impacts écologiques, privilégiant les matériaux et les ressources locales, et favorisant le partage d'une expérience entre visiteurs et acteurs locaux.

Sensibiliser, éduquer, accueillir

À l'ère du changement climatique, et plus encore peut-être depuis la pandémie de Covid-19, nos sociétés ont pris conscience de leur dépendance aux équilibres naturels. Le besoin de se reconnecter à la nature et d'agir pour la biodiversité s'exprime largement : selon un sondage réalisé en 2024 pour l'OFB, 84% des Français se déclarent sensibles aux questions liées à l'environnement et agissent au quotidien ; 86% estiment que leur quotidien et leur avenir dépendent de la biodiversité. Lieux privilégiés de découverte du vivant, les parcs nationaux ont plus que jamais un rôle majeur à jouer dans cette aspiration. Ils bénéficient pour cela d'une notoriété élevée et stable dans le temps (3.1), qui témoigne d'un solide ancrage dans le paysage sociétal français. Ils jouissent également d'une véritable reconnaissance internationale, matérialisée par de nombreux labels et distinctions : biens classés au patrimoine mondial de l'Unesco, réserves de biosphère, sites Ramsar, label Réserve internationale de ciel étoilé... Mais au-delà de cette image forte, comment remplissent-ils, auprès de la population, leur rôle d'accueil, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ?

Cette troisième et dernière partie apporte quelques éléments chiffrés pour répondre à la question. Du point de vue des modalités physiques d'accueil du public, d'abord, avec l'évolution positive de la gestion des sentiers de randonnée (3.2) et le développement des autres infrastructures d'accueil (3.3) – maisons de parcs nationaux, points info, sentiers d'interprétation ou portes d'entrée en cœur de parc national, ainsi que, de plus en plus, des services et équipements adaptés pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

L'action de sensibilisation du grand public au patrimoine naturel, au cœur de la vocation des parcs nationaux, est ensuite appréhendée par le prisme du nombre de personnes accueillies lors des événements publics qu'ils organisent : expositions, films, conférences, sorties et manifestations thématiques... Cet indicateur (3.4) a enregistré en 2022 une croissance importante par rapport à 2019, expliquée en partie par le report d'événements suite à la pandémie de Covid-19. En revanche, l'effort d'éducation à l'environnement, que mènent les parcs nationaux à destination des scolaires, apparaît en léger repli sur la même période (3.5), avec néanmoins plus de 26 500 élèves sensibilisés en classe en 2022 [les dispositifs d'aires éducatives sont abordés dans la partie précédente (2.8)].

3.1 Notoriété des parcs nationaux

 Plus d'une personne sur deux peut citer spontanément le nom d'un parc national

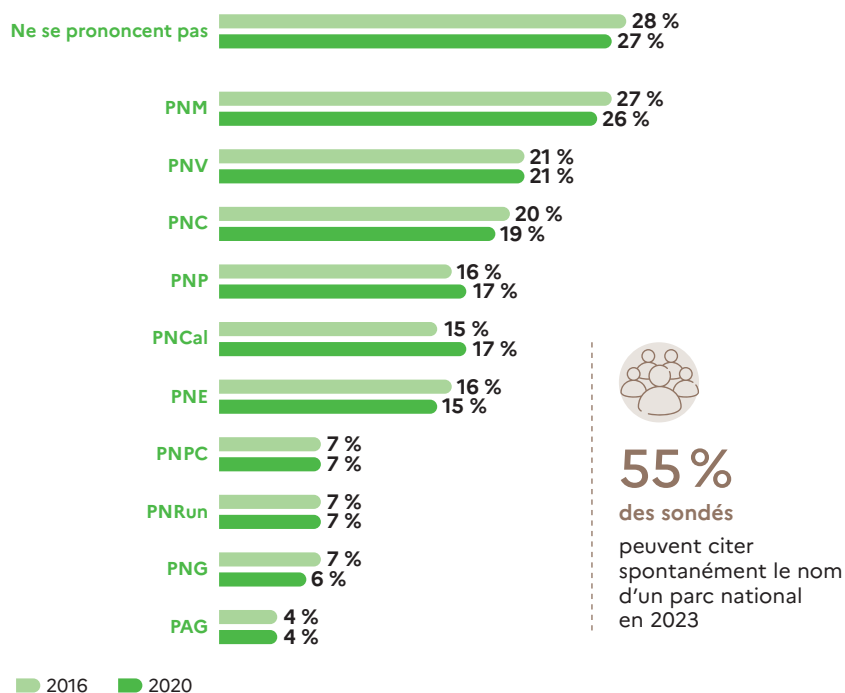


Figure 29 - Pourcentage des personnes interrogées pouvant citer spontanément un parc national (hors PN de forêts) en 2016 et 2020.

Source : Altimax, 2016 et 2020.

**Mercantour,
Vanoise et Cévennes**
sont les plus fréquemment cités

La « notoriété spontanée » des parcs nationaux est stable

Sur un panel de 2026 personnes représentatives de la population de France hexagonale, enquêtées en 2020, 55% sont capables de citer spontanément le nom d'un parc national. Cette proportion est globalement stable par rapport à l'enquête précédente réalisée en 2016 (56%), et en légère progression par rapport à 2011 (53%).

Un trio de tête bien installé

Le Parc national du Mercantour est, comme lors des enquêtes précédentes, celui qui a la meilleure notoriété spontanée (26% en 2020), suivi de ceux de la Vanoise et des Cévennes (figure 29). Les trois parcs nationaux d'Outre-mer sont, avec Port-Cros, parmi les moins souvent cités (ce qui peut s'expliquer en partie par le faible nombre de sondés ultramarins dans le panel). Créé en 2019, le Parc national de forêts n'était pas inclus dans l'étude.

Une « notoriété assistée » très élevée

Les études fournissent également des éléments sur la « notoriété assistée » des parcs nationaux, soit la proportion de sondés qui disent reconnaître un territoire dans une liste préétablie. Celle-ci est très élevée, et globalement stable dans le temps : 77% tous parcs nationaux confondus en 2020, contre 79% en 2016 et 71% en 2011. La meilleure notoriété assistée revient en 2020 au Parc national des Calanques (53%), qui affiche aussi la plus haute proportion d'enquêtés déclarant l'avoir visité (29%). À noter que le Mercantour, qui dispose de la plus forte notoriété spontanée, n'est pas le plus fréquenté des parcs nationaux de montagne : 19% des enquêtés disent y être allés, contre 24% pour le Parc national des Pyrénées.

3.2 Sentiers de randonnée



Le linéaire total de sentiers continue de croître

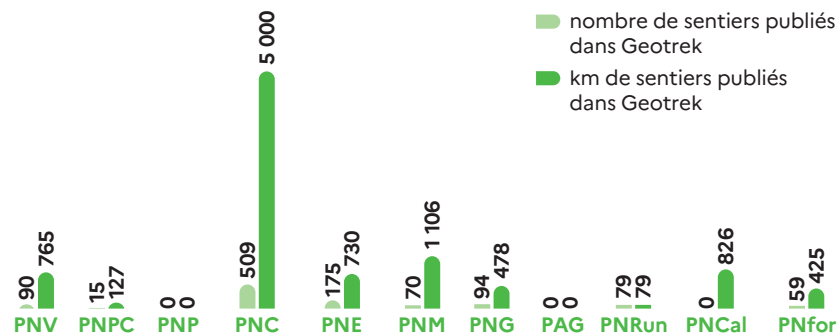


Figure 30 – Linéaire et nombre de sentiers enregistrés dans Geotrek en 2023 par les parcs nationaux (le PNP et le PAG n'utilisent pas l'application Geotrek).

Source : Geotrek, 2023 - Traitement : OFB.

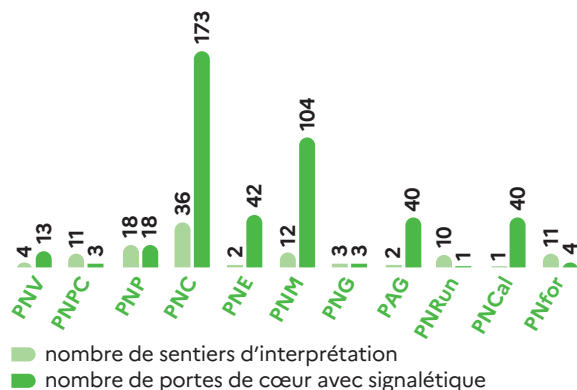


Figure 31 - Nombre de sentiers d'interprétation et de portes d'entrée en cœur de parc en 2023.

Source : les 11 parcs nationaux, 2023 - Traitement : OFB.



9 536 km

de sentiers de randonnée
dans les parcs nationaux en 2023

Un réseau de sentiers toujours plus étendu

En 2023, le linéaire total de sentiers de randonnée aménagés dans les parcs nationaux atteint 9536 km publiés dans l'outil numérique des sentiers de randonnée créé par les parcs nationaux (application Geotrek) (figure 30). Ce linéaire est en forte augmentation et renseigne sur une composante essentielle de la mission d'accueil au sein des PNx, et l'investissement qu'ils y consacrent : l'aménagement et l'entretien des sentiers pour la pratique de la randonnée (pédestre, à VTT ou à cheval) sont assurés le plus souvent par les établissements publics de parcs nationaux en cœur de parc, et partagés entre ces derniers et les collectivités au sein des aires d'adhésion. Cet effort permet de mieux accueillir le public et de le sensibiliser, tout en canalisant la fréquentation pour éviter des pressions sur les espèces et habitats fragiles (dérangement, piétinement...). Ces évolutions positives sont cependant aujourd'hui fragilisées par la survenue d'événements climatiques extrêmes (Mercantour, Pyrénées, Écrins), qui causent d'importantes destructions de sentiers et passerelles et questionnent la capacité des parcs nationaux à restaurer et entretenir certains sentiers.

Des dynamiques très hétérogènes selon les territoires

Le linéaire de sentiers est lié au nombre de kilomètres inscrits aux Plans départementaux d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) mais aussi aux sentiers classés GR (grande randonnée), GRP (grande randonnée de pays) ou PR (promenade et randonnée). Par ailleurs, certains parcs n'utilisent pas l'application Geotrek (PNP, PAG), mais possèdent bien sûr des sentiers sur leurs territoires.

Sentiers d'interprétation et portes d'entrée : supports de pédagogie

Une étude menée en 2023 a dénombré 110 sentiers d'interprétation au sein des 11 parcs nationaux : les PN des Cévennes, des Pyrénées, du Mercantour et de forêts sont ceux qui ont le plus déployé ces dispositifs. Ont également été décomptées 440 « portes d'entrée », signalant au visiteur qu'il pénètre dans le cœur du parc national (figure 31).

3.3 Infrastructures d'accueil



Les parcs nationaux accueillent tous les publics

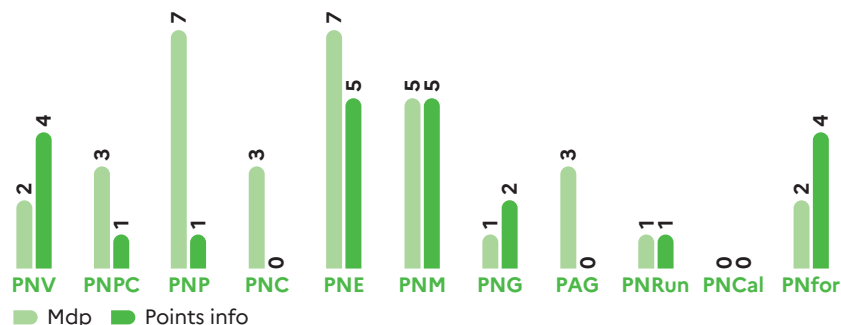


Figure 32 - Maisons de parcs (Mdp) et points info dans les parcs nationaux en 2023.

Source : les 11 parcs nationaux, 2023.

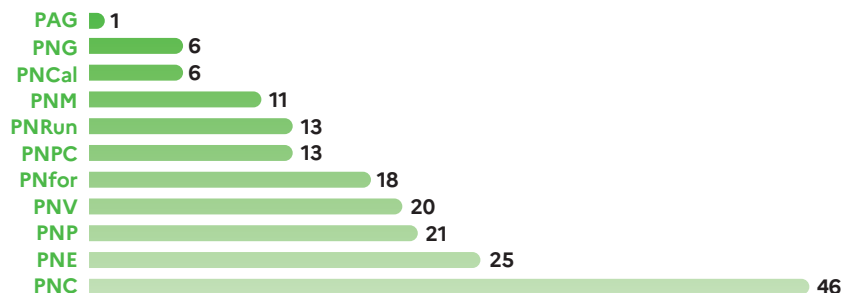


Figure 33 - Nombre d'infrastructures d'accueil du public en situation de handicap, 2023.

Source : les 11 parcs nationaux, 2023.



34

maisons de
parc national



23

points
info



180

infrastructures accessibles
aux personnes en situation
de handicap

Les maisons de parcs nationaux, pierres angulaires de l'accueil du public

Espace d'information et de sensibilisation, la maison de parc est le lieu central du dialogue entre le parc national et ses visiteurs. En 2023, les 11 parcs nationaux en comptent 34, auxquelles s'ajouteront bientôt plusieurs autres en projet. Les PN des Écrins (7 maisons), des Pyrénées (7 également) et du Mercantour (5) sont les mieux dotés (figure 32), tandis que ceux de La Réunion et de la Guadeloupe n'en possèdent qu'une.

Un éventail d'infrastructures complémentaires

Au-delà de leurs maisons de parc, les PNx déploient une palette diversifiée de dispositifs au service de leurs publics. En 2023, le réseau compte notamment 23 points d'information et 8 dispositifs mobiles, 28 refuges ou gîtes en propriété, 86 sentiers d'interprétation et 440 portes de parc signalant l'entrée dans les cœurs de parcs (dont 173 dans le seul parc des Cévennes). L'accueil du public a occasionné le recrutement de 119 saisonniers, soit plus de 450 mois de travail.

Personnes en situation de handicap : plus de 180 infrastructures accessibles

L'accessibilité est un enjeu fort pour les parcs nationaux, qui consacrent un effort croissant à l'accueil du public en situation de handicap. Le recensement mené en 2023, bien qu'encore incomplet, dénombre 180 infrastructures accessibles (maisons de parc bien sûr, mais aussi hébergements, sentiers, parcours d'interprétation...), et une quarantaine de services sous la marque *Esprit parc national*, ainsi que la mise à disposition de matériels adaptés (fauteuils de randonnée, audioguides, brochures). Cette dynamique volontariste, à l'œuvre dans chacun des 11 parcs nationaux (figure 33), bénéficie notamment du mécénat de la société d'assurance GMF qui a permis d'investir ou de rénover de nombreux équipements.

3.4 Événements grand public



Le nombre de personnes sensibilisées est en forte augmentation



327 661

personnes sensibilisées
par les parcs nationaux
à travers leurs
animations grand
public, en 2022

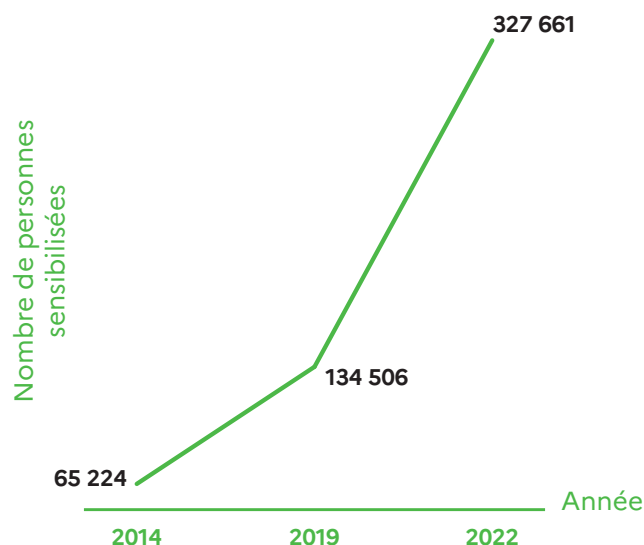


Figure 34 - Évolution du nombre de personnes sensibilisées au cours d'événements grand public proposés par les parcs nationaux.

Un large éventail d'actions auprès du grand public

En 2022, les 11 parcs nationaux ont organisé 7 700 événements, qui ont accueilli un total de 327 661 personnes (figure 34). Cet indicateur reflète l'effort de sensibilisation au patrimoine naturel et culturel, que mènent les PNx à travers un large éventail d'actions ouvertes au grand public, à travers les maisons de parc notamment : expositions, conférences, films, sorties thématiques sur le terrain, manifestations thématiques (nuit de la chouette, fête de l'escalade, le jour de la nuit...), ou encore dans le cadre des Atlas de la biodiversité communale.

Le nombre de personnes accueillies en forte augmentation

Le total des personnes sensibilisées a beaucoup augmenté par rapport à 2019 (134 506 personnes). Cette forte progression s'explique, en partie, par la pandémie de Covid-19 : celle-ci a entraîné le report sur 2022 d'événements programmés en 2020 et 2021, ainsi qu'une aspiration de la population à découvrir leur patrimoine naturel et culturel. Les animations organisées par certains parcs nationaux à l'occasion de leur anniversaire viennent également participer à cette dynamique.

De fortes disparités entre les parcs nationaux

Plus de 90 % des personnes sensibilisées en 2022 l'ont été dans les PN de l'Hexagone. Trois d'entre eux en particulier concentrent la grande majorité des événements : les Écrins (plus de 100 000 personnes), Port-Cros et les Pyrénées (80 000 chacun). Les écarts de données entre les PNx s'expliquent par le fait que la méthode de comptabilisation diffère d'un parc national à l'autre. Par ailleurs, certains PN comme le Mercantour, Port-Cros ou les Pyrénées ont la capacité de comptabiliser la fréquentation de leurs maisons de parc dans lesquelles de nombreux événements sont organisés ; alors que d'autres fonctionnent différemment ou n'ont parfois pas de maison de parc.

En Outre-mer, le Parc national de la Guadeloupe se distingue avec près de 30 000 personnes touchées ; le Parc amazonien de Guyane, du fait de sa faible fréquentation touristique, n'est pas en mesure de proposer des événements pour un large public.

3.5 Éducation à l'environnement en milieu scolaire



Le nombre d'élèves sensibilisés reste élevé malgré une réduction des moyens

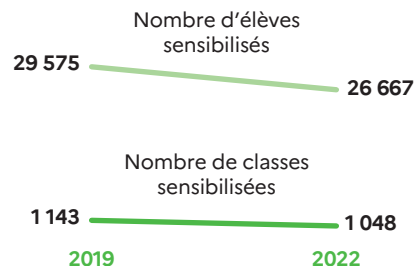


Figure 35 - Nombre de classes et d'élèves sensibilisés à l'environnement par les parcs nationaux en 2019 et 2022.

Source : les 11 parcs nationaux, 2023.



Plus de
26 000
élèves sensibilisés
en 2021/2022,
dans
1 048
classes

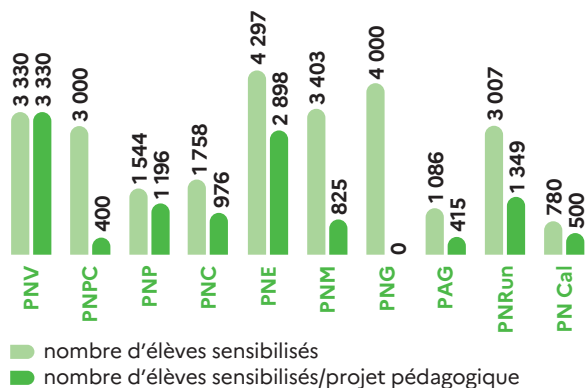


Figure 36 - Nombre d'élèves sensibilisés par les parcs nationaux pour l'année scolaire 2021-2022.

Source : les 11 parcs nationaux, 2023.



11 980
élèves
ayant suivi
un projet
pédagogique
en 2021/2022

L'action auprès des scolaires en relative perte de vitesse

Pour l'année scolaire 2021-2022, le nombre d'élèves ayant bénéficié d'une action de sensibilisation des parcs nationaux à l'école (primaire, collège, lycée) est de 26 667, pour un total de 1 048 classes touchées. Cet indicateur, qui rend compte de la mission d'éducation à l'environnement des PNx, apparaît en repli (figure 35) par rapport à 2019 (29 575 élèves dans 1 143 classes) et 2014 (11 688 classes). Ce fléchissement résulte à la fois de causes structurelles, avec la réduction des moyens alloués à cette mission, et conjoncturelles avec les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur l'organisation d'événements en milieu scolaire. Les chiffres présentés ici ne prennent cependant pas en compte les actions menées dans le cadre des aires marines éducatives et des aires terrestres éducatives (voir 2.8), qui constituent un outil complémentaire de sensibilisation de la jeunesse.

Certains parcs nationaux jouent la carte des projets pédagogiques

Les parcs nationaux du Mercantour et de la Guadeloupe sont ceux qui ont touché le plus grand nombre de classes en 2021/2022. En nombre d'élèves sensibilisés, ce sont les parcs nationaux des Écrins et de la Guadeloupe qui affichent les meilleurs totaux. À noter que sur l'ensemble des élèves sensibilisés par les parcs nationaux, 11 980 soit 45 % l'ont été de manière plus approfondie à travers un projet pédagogique, incluant plusieurs séances en classe au cours de l'année. Plusieurs parcs nationaux misent préférentiellement sur ce mode d'action (figure 36) : c'est le cas des PN de Vanoise (100 % des élèves sensibilisés via un projet pédagogique), mais aussi des PN des Écrins, des Pyrénées, des Cévennes et des Calanques.

Glossaire

Agroécologie : ensemble des systèmes de production agricole valorisant la diversité biologique et les processus naturels.

Aire d'adhésion : espace de cohérence et de solidarité écologique avec le cœur du parc national constitué des territoires des communes de l'aire optimale d'adhésion ayant adhéré à la charte. Aussi complétée par l'aire maritime adjacente pour certains parcs nationaux.

Aire optimale d'adhésion : espace comprenant l'ensemble des communes ayant vocation à adhérer à la charte du parc national.

Charte de parc national : projet de territoire en faveur de la protection de la nature et du développement durable, établi en concertation avec les acteurs locaux et définissant des objectifs de protection des cœurs de parcs et des orientations de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager.

Cœur de parc national : territoire d'un parc national, terrestre ou marin, soumis à une réglementation particulière stricte encadrant certaines activités afin de s'assurer de leur compatibilité avec la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager.

Espèce d'intérêt communautaire : espèce en danger, vulnérable, rare ou endémique, listée en annexe de la Directive Habitats-Faune-Flore ou la Directive Oiseaux et pour laquelle des mesures de protection doivent être mises en place par les États membres de l'Union européenne. La désignation des sites Natura 2000 s'appuie notamment sur leur présence.

Habitat d'intérêt communautaire : habitat naturel en danger ou ayant une aire de répartition réduite en Europe, listé en annexe de la Directive Habitats-Faune-Flore, et pour lequel doivent être désignées des zones spéciales de conservation dans le cadre du réseau Natura 2000.

Habitat naturel : ensemble homogène non dissociable constitué, d'une part, d'un biotope (climat local, nature et propriétés physico-chimique du sol, nature géologique du sous-sol) et, d'autre part, d'une biocénose (communauté d'organismes vivants). Les habitats constituent les milieux de vie des espèces.

Paysage : le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Périmètre d'étude de la charte : territoire d'ensemble d'un parc national comprenant le cœur et l'aire optimale d'adhésion. Ce territoire est défini dans le décret de création du parc national.

Zone de protection forte : espaces naturels dans lesquels les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de ces espaces sont supprimées ou significativement limitées de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées.

Réserves biologiques : les réserves biologiques correspondent à un statut de protection spécifique aux espaces relevant du régime forestier ; elles sont gérées par l'Office national des forêts.

Réserves intégrales : l'article L. 331-16 du code de l'environnement prévoit la possibilité de créer, dans les cœurs de parcs nationaux, des zones dites « réserves intégrales », afin d'assurer, dans un but scientifique, une protection plus grande de certains éléments de la faune et de la flore. Des sujétions particulières peuvent être édictées par le décret qui les institue.

Solidarité écologique : interdépendance des êtres vivants, entre eux et avec les milieux dans lesquels ils vivent, qu'ils soient naturels ou aménagés, de deux espaces attenants. Ce concept a été introduit dans la réforme de la loi sur les parcs nationaux français de 2006.

Stratégie nationale biodiversité (SNB) : la SNB traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité. La SNB 2030 concerne les années 2022 à 2030 et succède aux deux premières stratégies (2004-2010 et 2011-2020).

Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) : adoptée le 12 janvier 2021, la SNAP 2020-2030 vise, dans les domaines terrestre et marin, à renforcer le réseau actuel d'aires protégées et à en créer de nouvelles pour couvrir 30% du territoire français en espaces protégés dont un tiers en protection forte, d'ici à 2030.

Territoire de parc national : territoire composé du cœur et de l'aire d'adhésion d'un parc national.

Ressources

- Bousso V., Coulmin A., Delelis C., juin 2021 – Les parcs nationaux de France – Chiffres clés, édition 2021 – MTE/SDES et OFB – 138 p – ISSN 2555-7580 :
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-parcs-nationaux-de-france-chiffres-cles-edition-2021
- Esprit parc national :
espritparcnational.com
- Inventaire forestier de l'IGN :
inventaire-forestier.ign.fr
- Inventaire national du patrimoine naturel :
inpn.mnhn.fr
- Les Français et la biodiversité – Baromètre, vague 2024, étude de Toluna et Harris Interactive, 2024 :
harris-interactive.fr/opinion_polls/les-francais-et-la-biodiversite-vague-2024
- Les parcs nationaux accessibles à tous, guide édité par les Parcs nationaux de France et l'OFB, 2024 :
www.calameo.com/ofbiodiversite/read/00350294826dcacfd5a4
- Natura 2000 :
natura2000.fr
- Natur'Adapt :
naturadapt.com
- Observatoire du développement rural :
odr.inrae.fr
- Observatoire national de la biodiversité :
naturefrance.fr/observatoire-national-de-la-biodiversite
- Office français de la biodiversité :
ofb.gouv.fr
- Parcs nationaux de France :
parcsnationaux.fr
- Patrimoine mondial de l'Unesco :
whc.unesco.org
- Réserves de biosphère (*Man and the Biosphere Programme*) :
www.unesco.org/fr/mab
- Réserves internationales de ciel étoilé :
darksky.org
- Statistique agricole du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire :
agreste.agriculture.gouv.fr
- Stratégie nationale biodiversité 2030, adoptée par le ministère de la Transition écologique, novembre 2023 :
www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/strategie-nationale-biodiversite-2030
- Stratégie nationale pour les aires protégées 2030, adoptée par le ministère de la Transition écologique et le ministère de la Mer, janvier 2021 :
www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/aires-protegees-france
- UICN :
iucn.org

Rédaction

Laurent Basilico (rédacteur scientifique), Caroline Delelis-Goulart (OFB),
Blandine Descamps-Julien (PNx), Adrien Jailloux (OFB)

Contribution

Céline Canini (OFB), Laurence Chabanis (OFB), Marine Gonthier (OFB), Anne L'Épine (OFB),
India Martel (PNx), Floriane Tamini (DEB/MTE), Marie Thomas (OFB)

Relecture

Collectif des parcs nationaux de France, DEB/MTE, OFB, Patrinat

Coordination éditoriale

Stéphanie Belaud (OFB)

Création et mise en page graphique

OFB – Opixido

Couverture

© S. Dunajev - Parc national de la Vanoise

Gratuit

Dépôt légal à parution

ISSN en cours

ISBN web : 978-2-38170-209-4

ISBN print : 978-2-38170-210-0

Impression : **Estimprim**

Imprimé en France sur du papier issu de sources responsables.

La reproduction à des fins non commerciales, notamment éducatives,
est permise sans autorisation écrite à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction à des fins commerciales, et notamment en vue de la vente,
est interdite sans permission écrite préalable.

© OFB, avril 2025

Des Cévennes à La Réunion, du Mercantour aux Calanques, des sommets pyrénéens à la forêt guyanaise : les onze parcs nationaux que compte aujourd'hui la France couvrent une grande variété de territoires et de paysages, riches d'une biodiversité foisonnante. Ils constituent un réseau, sans équivalent, de professionnels, engagés au service d'une triple ambition : œuvrer à la connaissance et à la préservation de leur patrimoine naturel, paysager et culturel ; construire avec les acteurs locaux les voies d'une coexistence plus durable entre les activités humaines et la nature ; accueillir tous les publics dans une démarche de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Fruit d'une collaboration étroite entre les parcs nationaux et l'OFB, cet ouvrage dresse un panorama synthétique des actions des parcs nationaux français, à travers une sélection de 21 indicateurs. Le nombre d'espèces recensées, l'état de conservation des habitats naturels, la part des surfaces forestières en libre évolution, la qualité du ciel nocturne, le linéaire de sentiers de randonnée ou encore les interventions en milieu scolaire... un jeu de données actualisées, détaillées par territoire et replacées dans le contexte national avec leur évolution temporelle, pour rendre compte du chemin parcouru et des défis qui restent à relever.

La collection **L'essentiel** explique ou décrypte des problématiques et enjeux de biodiversité, auxquels l'OFB et ses partenaires apportent leurs contributions. Cette collection permet aux acteurs de la biodiversité de s'approprier les principales notions ou informations, grâce à des contenus synthétiques, illustrés de données et d'infographies.

Retrouvez les collections de l'OFB sur :
professionnels.ofb.fr/fr/collections

Donnez-nous
votre avis



ofb.gouv.fr

